



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT

GAEC DE L'AVENIR à Berric (56230)



Projet d'extension d'un élevage de vaches laitières

**Demande d'Enregistrement au titre des Installations
Classées pour la Protection de l'Environnement**

GES n°196252

Novembre 2021

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS	3
1. CERFA 15679*03	6
2. IDENTITE DU DEMANDEUR	19
3. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET	19
4. ACTIVITE ET SITUATION ADMINISTRATIVE	23
5. POSITIONNEMENT DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	29
6. AUTRES DEMANDES EN COURS.....	37
7. AUTRES PIECES JOINTES A CETTE DEMANDE	37
PIECES ACCOMPAGNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT.....	38

RESUME ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

RAPPEL DE LA SITUATION

Le GAEC DE L'AVENIR est une exploitation agricole qui pratique l'élevage de vaches laitières et la culture de céréales et d'oléagineux sur la commune de Berric (56230).

L'élevage est aujourd'hui classé à déclaration pour un effectif de 150 vaches laitières (récépissé de déclaration du 13 janvier 2012).

Le GAEC DE L'AVENIR projette de porter son effectif de vaches laitières à 280.

Cette augmentation du cheptel s'accompagnera de :

- l'extension du bâtiment des vaches laitières,
- la création de 2 fumières,
- l'installation d'une réserve incendie.

L'élevage sera soumis à enregistrement au titre des rubriques 2101 (280 vaches laitières) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les effluents d'élevage (fumiers et lisiers de bovins) seront recyclés par épandage sur les parcelles agricoles de la ferme conformément aux prescriptions de l'arrêté du 27 décembre 2013.

RUBRIQUES INSTALLATIONS CLASSEES ET IOTA CONCERNEES

	Rubriques	Grandeur/ quantité	Régime
ICPE	2101-2 : Elevage de vaches laitières. <i>Effectif inférieur à 400 vaches.</i>	280 vaches laitières	E
	1530 : Stockage de matériaux combustibles. <i>Volume susceptible d'être stocké supérieur à 1 000 m³ mais inférieur à 20 000 m³.</i>	4 000 m ³	DC
	2910-A : Combustion de biomasse, de gaz naturel et de fuel domestique <i>Puissance thermique nominale inférieure à 1 MW.</i>	0,06 MW	NC
	2160 : Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables. <i>Volume total de stockage inférieur à 5 000 m³.</i>	26,4 m ³	NC
	4734 : Stockage produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. <i>Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 50 t.</i>	2,13 t de fioul domestique	NC
	1434 : Installation de distribution de liquides inflammables. <i>Débit maximum inférieur à 5 m³/h.</i>	3 m ³ /h	NC
	4702 : Engrais solides simples et composés à base de nitrate d'ammonium. <i>Quantité totale susceptible d'être stockée inférieure à 250 tonnes.</i>	35 tonnes	NC

IOTA	2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : <i>Supérieur à 1 ha et inférieur à 20 ha.</i>	3,67 ha	D
	1.1.2.0. : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé. <i>Volume total prélevé inférieur à 10 000 m³/an.</i>	9 125 m ³ /an	NC

NC : Non Classé ; D : Déclaration ; DC : Déclaration avec Contrôle périodique ; E : Enregistrement

EPANDAGE ET STOCKAGE DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

Les matières suivantes seront valorisées par épandage sur les parcelles du GAEC DE L'AVENIR :

Effluents d'élevage produits par le GAEC DE L'AVENIR		Matières organiques importées	
≈ 6 000 m ³	Lisiers de bovins	≈ 500 m ³	Lisier de porcs de l'EARL DE BREHARDEC à Questembert
≈ 1 000 tonnes	Fumiers de bovins	≈ 630 m ³	Boues biologiques de la station d'épuration de la SPI à Berric
-	-	≈ 27 600 m ³	Eaux traitées de la station d'épuration de la SPI à Berric

Le plan d'épandage actualisé compte 231,21 ha de SAU, dont 199,45 ha épandables intégralement localisés en Zone Vulnérable et hors Zone d'Actions Renforcées.

Le bilan agronomique sur les surfaces épandables est le suivant :

	Surfaces épandables (199,45 ha)	
	N	P2O5
1-Capacité d'exportation (kg/an)	42 373	16 893
2-Appports GAEC DE L'AVENIR après projet * (kg/an)	31 869	13 832
3-Appports extérieurs (kg/an)	3 875	2 814
Bilan (= 1- 2- 3)	6 629	247

* Effluents maîtrisables + Déjections non maîtrisables sur surfaces épandables

Le plan d'épandage permet de valoriser agronomiquement la totalité des flux fertilisants après extension sans risque de surfertilisation.

L'apport moyen azoté par les effluents d'élevage après projet (154 kg N /ha/an) sera inférieur à la valeur limite réglementaire de 170 kg N /ha/an d'origine d'élevage.

La capacité de stockage des lisiers de bovins (6 400 m³ utiles) est largement supérieure aux besoins après extension (3 322 m³), d'après le Pré-DeXeL.

Les 2 fumières (1 485 m³ au total) donneront plus de flexibilité aux exploitants pour curer les bâtiments d'élevage et réduiront le stockage au champ des fumiers de bovins.

Le plan d'épandage des effluents d'élevage du GAEC DE L'AVENIR est conforme :

- aux prescriptions des programmes d'actions national et régional,
- au SDAGE Bretagne,
- aux SAGE Vilaine et Golfe du Morbihan et Ria d'Étel.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE DE L'ELEVAGE

La conformité aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 pour les Installations Classées soumises à enregistrement sous la rubrique 2101 a été vérifiée.
Le projet du GAEC DE L'AVENIR ne nécessite pas de demande d'aménagement des prescriptions.

SITES NATURELS REMARQUABLES

Le site d'élevage est localisé au minimum à 2,9 km du site naturel remarquable le plus proche (site NATURA 2000 « Marais de Vilaine »).

Le plan d'épandage est entièrement localisé en dehors des sites naturels remarquables (site NATURA 2000 ou ZNIEFF).

1. CERFA 15679*03



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

N°15679*03

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame Monsieur

Nom, prénom

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou
raison sociale

N° SIRET

Forme juridique

Qualité du
signataire

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration :

Dans l'hypothèse où ces données seraient mises en ligne, je souhaite, en tant que personne physique, qu'elles soient anonymisées :

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

Code postal

Commune

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays

Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame Monsieur

Nom, prénom

Société

Service

Fonction

Adresse

N° voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP

Code postal

Commune

N° de téléphone

Adresse électronique

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie

Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BP

Code postal Commune

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ? Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ? Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

4.2 Votre projet est-il un :

Nouveau site

Site existant

4.4 Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) :

Votre projet est-il soumis à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation IOTA ? Oui Non

Si oui :

- la connexité de ces IOTA les rend-elle nécessaires à l'installation classée ?

Oui Non

- la proximité de ces IOTA avec l'installation classée est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients ?

Oui Non

- indiquez la (ou les) rubrique(s) concernée(s) :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel, sous réserve des aménagements demandés au point 5.2. Ce document devra également permettre de justifier que votre installation soumise à déclaration connexe à votre activité principale fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/linformation-environnementale#e2>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Si oui, lequel ou laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? <i>[Site répertorié dans l'inventaire BASOL]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? <i>[R.211-71 du code de l'environnement]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

D'un site classé ?

7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹

Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre t-il des d'effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences du projet, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Extension des bâtiments sur le site actuel.
Installation d'une réserve incendie.
Recyclage des fumiers et lisiers par épandage afin de limiter le recours aux engrais chimiques énergivores et facilement lessivables.
Les fumiers sont enfouis sous 24h après épandage sur terres nues.
Cadavres stockés sur une plateforme équarrissage et régulièrement enlevés par une société spécialisée pour être traités par une filière adapté.
Déchets spécifiques (produits vétérinaires, huiles usagées, pneus...) repris pour être traités par une filière spécifique.

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A BERRIC

Le 16/11/2021

Signature du demandeur




Bordereau récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

Vous devez fournir le dossier complet en trois exemplaires, augmentés du nombre de communes dont l'avis est requis en application de l'article R. 512-46-11. Chaque dossier est constitué d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre enregistrement, parmi celles énumérées ci-dessous.

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièces	
P.J. n°1. - Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée [1° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°2. - Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7 , le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°3. - Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
Requête pour une échelle plus réduite <input type="checkbox"/> : 1/1500	<input type="checkbox"/>
En cochant cette case, je demande l'autorisation de joindre à la présente demande d'enregistrement des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200 [titre 1er du livre V du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°4. - Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale [4° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°5. - Une description des capacités techniques et financières au sens du 7° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
P.J. n°6. - Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions [8° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
Pour les installations d'élevage, se référer au point 5 de la notice explicative.	

2) Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :

Pièces	
Si vous sollicitez des aménagements aux prescriptions générales mentionnés à l'article L. 512-7 applicables à l'installation :	
P.J. n°7. - Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
Si votre projet se situe sur un site nouveau :	
P.J. n°8. - L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	
P.J. n°9. - L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input type="checkbox"/>
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire :	
P.J. n°10. - La justification du dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input type="checkbox"/>
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement :	
P.J. n°11. - La justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input type="checkbox"/>
Si l'emplacement ou la nature du projet sont visés par un plan, schéma ou programme figurant parmi la liste suivante :	
P.J. n°12. - Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes suivants : [9° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan de protection de l'atmosphère prévu à l'article L. 222-4 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
Si votre projet nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 :	
P.J. n°13. - L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du I de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.1. - Une description du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque le projet est à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ; [1° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.2. Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]. Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.3. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont vous êtes responsable, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites [II de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.4. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 13.3 que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
P.J. n°13.5. Lorsque, malgré les mesures prévues en 13.4, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : [IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] :	<input type="checkbox"/>
- P.J. n°13.5.1 La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ; [1° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- P.J. n°13.5.2 La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au 13.4 ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ; [2° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- P.J. n°13.5.3 L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par vous [3° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
Si votre projet concerne les installations qui relèvent des dispositions de l'article 229-6 :	
P.J. n°14. - La description :	
- Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du gaz à effet de serre ;	
- Des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'installation ;	
- Des mesures de surveillance prises en application de l'article L. 229-6. Ces mesures peuvent être actualisées par l'exploitant dans les conditions prévues par ce même article sans avoir à modifier son enregistrement	<input type="checkbox"/>

P.J. n°15. Un résumé non technique des informations mentionnées dans la pièce jointe n°14 [10° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
Si votre projet concerne une installation d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW :	
P.J. n°16. - Une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid. Un arrêté du ministre chargé des installations classées et du ministre chargé de l'énergie, pris dans les formes prévues à l'article L. 512-5, définit les installations concernées ainsi que les modalités de réalisation de l'analyse coûts-avantages. [11° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
P.J. n°17. - Une description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation Sont fournis notamment les éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur. [12° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
Si votre projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910 :	
P.J. n°18. - Indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP	<input type="checkbox"/>

3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur :

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.

Pièces	
Pièce jointe n°19: Etude préalable du plan d'épandage	<input type="checkbox"/>
Pièce jointe n°20: Analyse d'eau de forage	<input type="checkbox"/>
Pièce jointe n°21: Plans des zones à risques et mesures de protection	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	GAEC DE L'AVENIR
Représentée par	Marcel, Valéry et Jean-François LEBOURSICAULT
Forme juridique	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)
Adresse du siège de la société	Kerhennobont, 56230 BERRIC
N° SIRET	438 717 340 000 14
Code APE	01.41Z
N° PACAGE	056036992

3. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET

Le GAEC DE L'AVENIR est une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage de vaches laitières et la culture de céréales et d'oléagineux sur la commune de Berric (56230).

Le projet du GAEC DE L'AVENIR consiste en l'extension de son activité d'élevage laitier qui s'accompagnera également de :

- l'extension du bâtiment des vaches laitières,
- la création de 2 fumières,
- l'installation d'une réserve incendie.

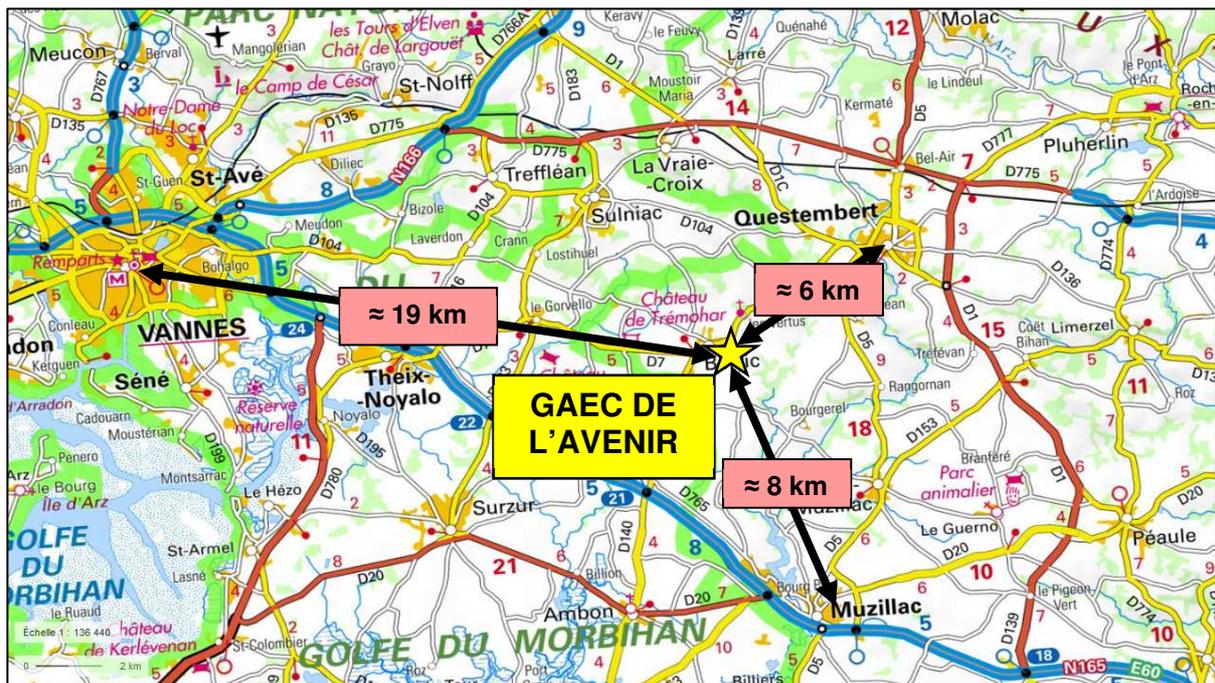
A noter que les exploitants projettent également à court terme d'implanter une unité de méthanisation au sud du site d'élevage (structure juridique différente).

Des mutualisations de certaines installations sont encore en réflexion (bassin d'orage notamment).

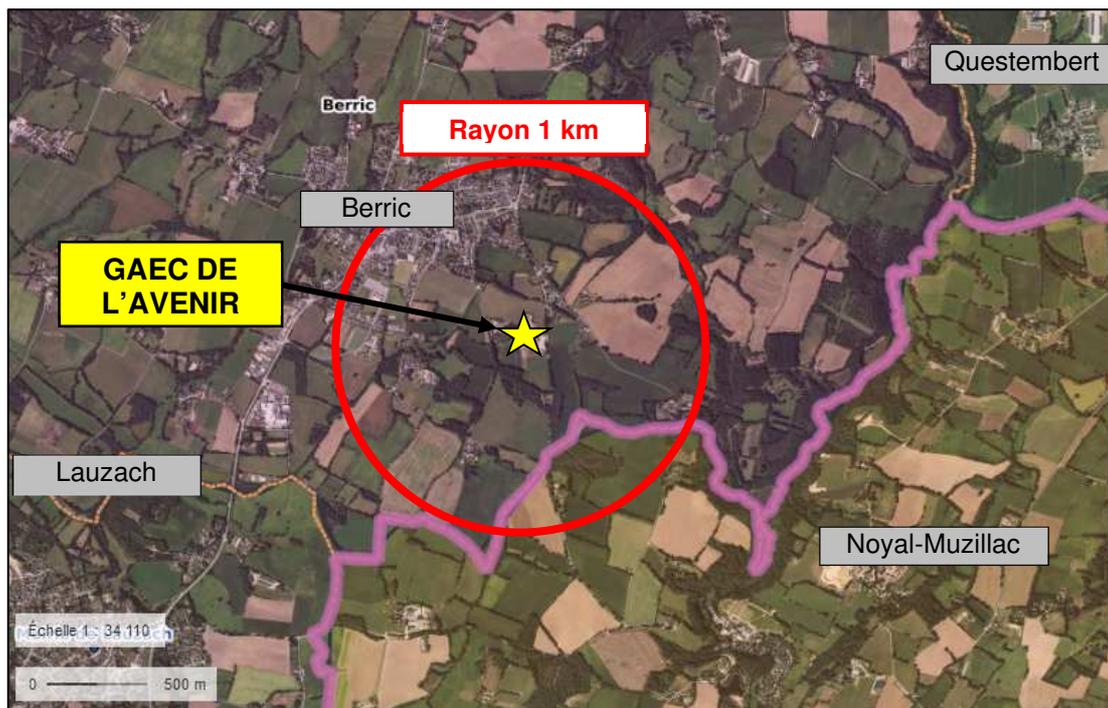
	GAEC DE L'AVENIR
Implantation des bâtiments	Kerhennobont, 56230 BERRIC Section ZN, parcelles 49, 51, 52 et 80
Canton d'implantation	Questembert
Type de zone	Zone vulnérable
Communes dans un rayon d'1 km autour du GAEC DE L'AVENIR	Berric, Noyal-Muzillac

Le GAEC DE L'AVENIR est situé sur la commune de Berric, dans le département du Morbihan, entre Questembert (~ 5,8 km) et la RN165 reliant Nantes à Vannes (~ 5,4 km).

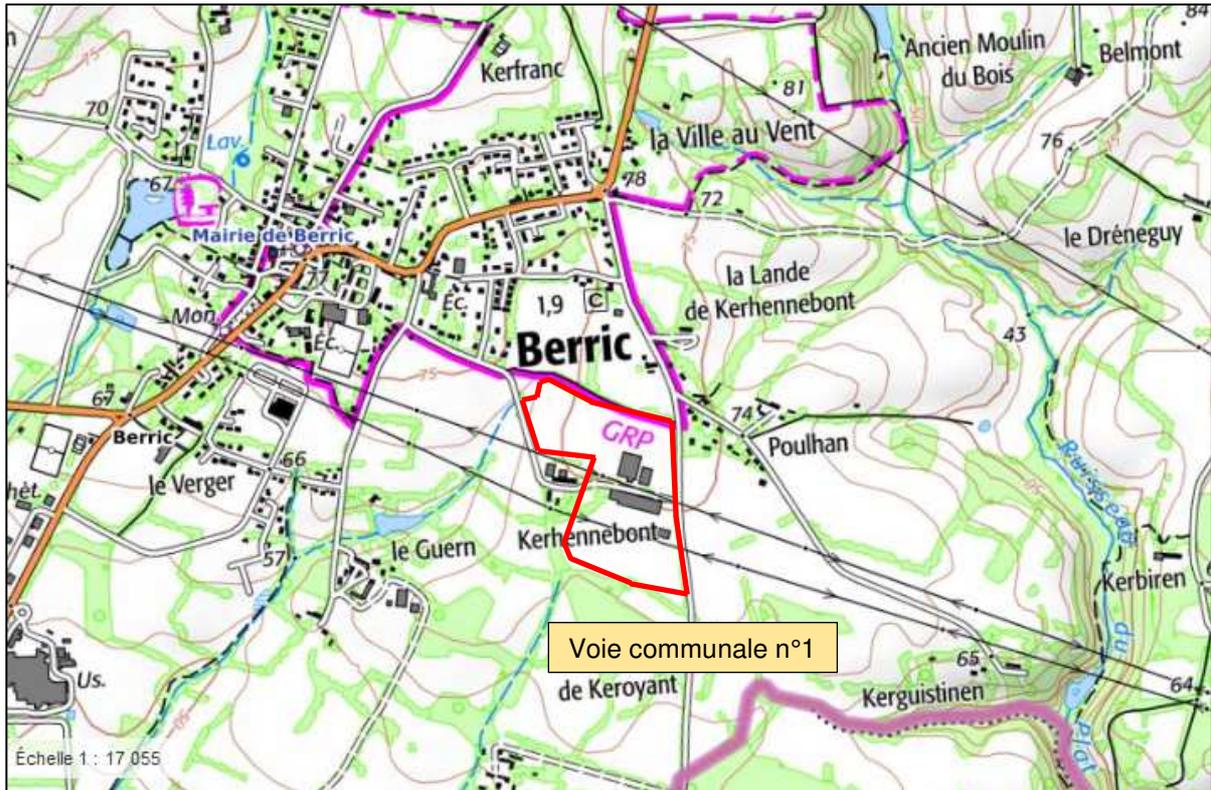
Carte 1 : Localisation du GAEC DE L'AVENIR



Carte 2 : Communes concernées par le rayon de 1 km autour du projet



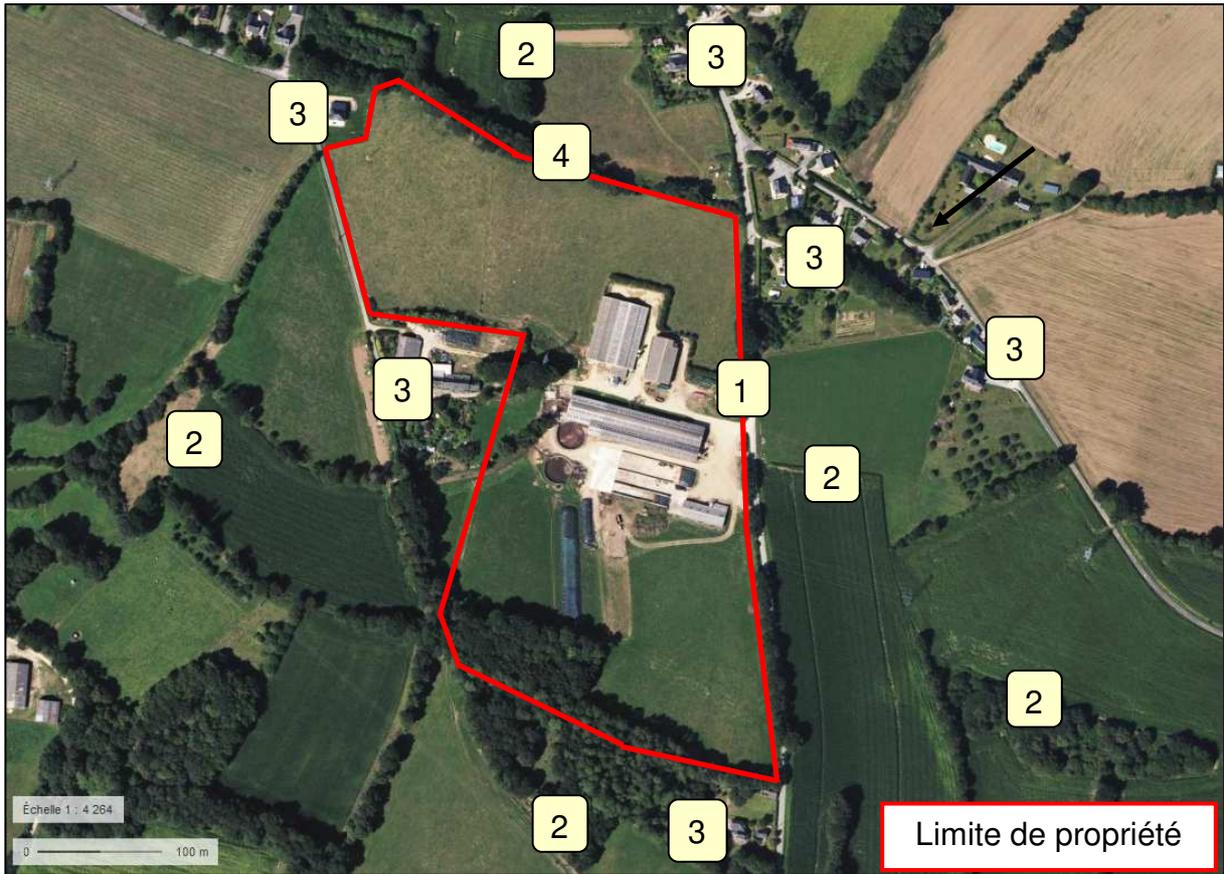
Le GAEC DE L'AVENIR est situé au sud-est du bourg de Berric, sur le bord de la voie communale n°1 desservant Noyal-Muzillac.



L'environnement proche du GAEC DE L'AVENIR est composé par :

- au nord	un réseau de gaz GRP	4
	des parcelles agricoles	2
	des habitations tiers	3
- à l'ouest	une habitation tiers	3
	des parcelles agricoles	2
- à l'est	la voie communale n°1	1
	des parcelles agricoles	2
	des habitations tiers	3
- au sud	une zone boisée puis des parcelles agricoles	2
	une habitation tiers	3

Carte 3 : Environnement proche de l'exploitation



4. ACTIVITE ET SITUATION ADMINISTRATIVE

4.1 Evolution de l'activité

Le GAEC DE L'AVENIR a fait l'objet d'une déclaration pour 150 vaches laitières le 13/01/2012.

Il dispose aujourd'hui :

- d'un élevage de 256 vaches laitières,
- d'une SAU de 231,21 ha : 103 ha de maïs, 55 ha de céréales, 50 ha de prairies, 15 ha de colza, 4 ha de betteraves fourragères et 4 ha de jachère.

Afin de pérenniser l'entreprise, le GAEC DE L'AVENIR projette :

- l'extension de son cheptel bovins à 280 vaches laitières,
- l'extension du bâtiment des vaches laitières,
- la création de 2 fumières,
- l'installation d'une réserve incendie.

Tableau 4 : Evolution de la surface bâtie

Bâtiments	Surface actuelle (m ²)	Surface après extension (m ²)
Bâtiment vaches laitières	2 850	3 910
Bureau	75	75
Bâtiment génisses	1 930	1 930
Hangar stockage du matériel	690	690
Silos stockage ensilage	2 080	2 080
Nurserie	500	500
Fosse à lisier (F1)	400	400
Fosse à lisier (F2)	400	400
Fosse à lisier (F3)	1 010	1 010
Hangar de stockage de fourrage en projet	610	610
Fumière de transition en projet	0	104
Fumière principale en projet	0	480
Total surface bâtie	10 545	12 189

4.2 Evolution du plan d'épandage

Le plan d'épandage des effluents est actualisé dans le cadre de ce dossier.

Tableau 5 : Evolution des surfaces d'épandage (ha)

	SMD * (ha)	SPE ** (ha)
Surfaces déclarées (Récépissé de déclaration du 13/01/2012)	188,30	157,97 (épandable fumier) 132,16 (épandable lisier)
Surface totale après actualisation	231,21	199,45

* Surface Mise à Disposition

** Surface Potentiellement Epandable

Le plan d'épandage actualisé est réparti sur 5 communes du Morbihan : Berric, Noyal-Muzillac, Questembert, Sulniac et Elven.

L'étude du plan d'épandage a été réalisée conformément à l'arrêté du 27/12/2013. L'étude complète est présentée en pièce jointe n°18.

4.3 Rubriques ICPE / IOTA

4.3.1 Classement ICPE

➤ Elevage :

Le récépissé de déclaration du 13/01/2012 fait état de 150 vaches laitières présentes sur l'exploitation.

Tableau 6 : Effectifs bovins en situation actuelle et future

Types d'animaux	Catégories d'âge	Effectif actuel	Effectif après projet
Vaches laitières	Total VL	256	280
Génisses laitières	0 / 6 mois	58	64
	6 / 12 mois	33	36
	12 / 18 mois	51	56
	18 / 24 mois	57	62
	+ 24 mois	22	24
	Total GL	221	242
Vaches allaitantes	Total VA	1	1
Génisses viandes	0 / 6 mois	1	1
	12 / 18 mois	1	1
	18 / 24 mois	1	1
	Total GV	3	3
Mâle	0 / 6 mois	13	13
	6 / 12 mois	3	3
	+ 24 mois	1	1
	Total MA	17	17
Total		498	542

L'activité projetée concernera 280 vaches laitières.

L'élevage de vaches laitières après projet (280) étant inférieur à 400 vaches, l'activité est soumise à enregistrement sous la rubrique 2101-2 de la nomenclature des Installations Classées.

➤ Alimentation électrique :

L'élevage est alimenté en électricité par le réseau Enedis.

Le compteur EDF et l'armoire électrique sont localisés dans un local du bâtiment génisses.

Un groupe électrogène de secours de 60 kW est installé dans un autre local du bâtiment génisses.

➤ Installation de combustion :

Un groupe électrogène existant d'une puissance de 60 kW est localisé dans un local attenant au bâtiment génisses.

Un groupe électrogène de 60 kW est disponible en cas de secours.

La puissance thermique des installations (60 kW) étant inférieure à 1 MW, le GAEC DE L'AVENIR n'est pas classé par la rubrique 2910 de la nomenclature des Installations Classées (installation de combustion).

➤ **Stockage des aliments :**

Tableau 7 : Infrastructures de stockage des aliments

	Volume susceptible d'être stocké (m³)
Silo aliments bovins	12
Silo aliments bovins	2,4
Silo maïs grain	4
Silo non utilisé	2x4
Total	26,4

Les céréales produites sont directement vendues sans être stockées sur la ferme.

Le volume de stockage des silos (26,4 m³) étant inférieur à 5 000 m³, les silos ne sont pas classés par la rubrique 2160 de la nomenclature des Installations Classées.

➤ **Stockage des fluides inflammables :**

Tableau 8 : Modalités de stockage des fluides inflammables

	Utilisation du fluide inflammable	Caractéristiques du stockage	Capacité
Fioul domestique	Véhicules de société Groupe électrogène	Cuve double paroi	2,5 m ³ soit 2,13 t 3 m ³ /h

Il n'y aura pas de stockage supplémentaire de produits inflammables dans le cadre du projet.

Le stockage de produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution (2,13 tonnes) étant inférieur à 50 tonnes, l'activité n'est pas classée par la rubrique 4734 de la nomenclature des ICPE.

Le débit maximum de l'installation (3 m³/h) étant inférieur à 5 m³/h, la station de distribution de fioul domestique n'est pas classée par la rubrique 1434 de la nomenclature des Installations Classées.

➤ **Stockage de matériaux combustibles :**

Un bâtiment de stockage de paille de 4 000 m³ est implanté au sud de la nurserie.

L'ensemble de la paille est stocké dans ce bâtiment.

La paille est utilisée comme litière à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

La capacité de stockage de paille (4 000 m³) étant inférieur à 20 000 m³, l'activité est soumise à déclaration avec contrôle périodique par la rubrique 1530 de la nomenclature des Installations Classées.

➤ **Stockage d'ammonitrate :**

Le hangar de stockage du matériel est susceptible de stocker jusqu'à 35 tonnes d'ammonitrate en sortie d'hiver avant les apports d'engrais sur les céréales.

La quantité d'ammonitrate stockée (35 tonnes) étant inférieure à 250 tonnes, le GAEC DE L'AVENIR n'est pas classé par la rubrique 4702 de la nomenclature des Installations Classées.

➤ **Stockage de produits chimiques :**

Tableau 9 : Modalités de stockage des produits chimiques

	Utilisation	Modalités de stockage	Quantité maximale stockée
Huiles moteur	Lubrification moteurs et pièces mécaniques	Sous hangar de stockage du matériel sur une dalle béton	800 l (4 fûts)
Herbicides, Fongicides, Insecticides	Protection des cultures	Armoire phytosanitaire avec bacs de rétention	Quelques dizaines de litres
Chlore	Désinfection machine à traire	Dans la salle de traite sur une dalle béton carrelée avec système de collecte des eaux blanches renvoyant vers les fosses à lisier	200 L
Acide phosphorique	Lavage de la machine à traire		200 L
Péroxyde d'hydrogène	Désinfection des griffes de la machine à traire		20 L

Les bidons d'huile usagée sont repris par l'entreprise CHIMIREC.

Les fiches de données de sécurité de chaque produit seront intégrées dans un registre présent au bureau.

Compte-tenu des faibles quantités susceptibles d'être présentes, les stockages des produits ne relèvent pas de l'une des rubriques 4xxx de la nomenclature des ICPE.

4.3.2 Classement IOTA

➤ **Utilisation de l'eau :**

L'eau est utilisée sur l'élevage pour :

- l'abreuvement des bovins,
- le nettoyage des infrastructures et du matériel,
- l'alimentation humaine (bureau).

L'eau utilisée pour l'abreuvement des bovins et le nettoyage provient du forage localisé à 35 m à l'est du hangar de stockage du matériel et à 45 m au nord du bâtiment des vaches laitières après extension. Ce forage est équipé d'un disconnecteur.

L'eau prélevée est traitée par déferrisation avant d'être distribuée dans les bâtiments d'élevage. Cette eau est analysée chaque année afin de contrôler son innocuité (cf. pièce jointe n°20).

L'eau utilisée dans le bureau provient du réseau public d'adduction d'eau potable.

L'alimentation en eau des bâtiments d'élevage peut être basculée à tout moment sur le réseau public d'adduction d'eau potable en cas de problème sur le forage.

Tableau 10 : Evolution de la consommation d'eau

	Journalière (m ³ /an)	Annuelle (m ³ /an)
Consommation d'eau actuelle	23	8 400
Consommation d'eau après extension	25	9 125

Les prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage dans un système aquifère relèvent de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature IOTA.

Le volume total prélevé (9 125 m³/an) étant inférieur à 10 000 m³/an, les prélèvements ne sont pas classés.

NB. Le GAEC DE L'AVENIR mettra son forage aux normes vis-à-vis des prescriptions réglementaires de l'arrêté du 11/09/2003 (modifié par l'arrêté du 07/08/2006) :

- *margelle bétonnée (3 m² minimum surélevée de 30 cm par rapport au terrain naturel),*
- *tête de forage surélevée de 50 cm par rapport au terrain naturel,*
- *un capot de fermeture isolant le forage des éventuelles sources de pollution extérieures.*

➤ **Eaux pluviales :**

Les eaux pluviales provenant des toitures (bâtiments des génisses, vaches laitières après extension et du hangar de stockage de matériel existant), des 2 zones bétonnées (au nord et au sud du bâtiment des génisses) et du futur bâtiment de stockage du fourrage et de la fumière couverte seront collectées puis envoyées vers un fossé s'écoulant vers un affluent du ruisseau de Tréhében.

La surface dont les écoulements seront interceptés après extension sera d'environ 3,67 ha.

Le réseau d'eaux pluviales est figuré sur le plan d'ensemble (pièce jointe n°3).

NB. La gestion des eaux pluviales du site d'élevage sera complètement revue dans le cadre d'un projet de création d'une unité de méthanisation au sud des bâtiments d'élevage, à court terme.

Les exploitants souhaitent mutualiser la gestion des eaux pluviales du site d'élevage et de méthanisation.

Un bassin d'orage sera notamment installé pour réguler le rejet des eaux pluviales et jouer le rôle de rétention des eaux d'extinction le cas échéant. Son dimensionnement sera à évaluer en fonction de la configuration de l'unité de méthanisation.

Le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol relève de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA.

La surface dont les écoulements sont interceptés (3,67 ha après extension) étant supérieur à 1 ha et inférieur à 20 ha, le rejet est soumis à déclaration par la nomenclature IOTA.

4.3.3 Classement ICPE et IOTA

Tableau 11 : Classement du GAEC DE L'AVENIR après projet

	Rubriques	Grandeur/ quantité	Régime
ICPE	2101-2 : Elevage de vaches laitières. <i>Effectif inférieur à 400 vaches.</i>	280 vaches laitières	E
	1530 : Stockage de matériaux combustibles. <i>Volume susceptible d'être stocké compris entre 1 000 m³ et 20 000 m³.</i>	4 000 m ³	DC
	2910-A : Combustion de biomasse, de gaz naturel et de fuel domestique <i>Puissance thermique nominale inférieure à 1 MW.</i>	0,06 MW	NC
	2160 : Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables. <i>Volume total de stockage inférieur à 5 000 m³.</i>	26,4 m ³	NC
	4734 : Stockage produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. <i>Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 50 tonnes.</i>	2,13 t de fioul domestique	NC
	1434 : Installation de distribution de liquides inflammables. <i>Débit maximum inférieur à 5 m³/h.</i>	3 m ³ /h	NC
	4702 : Engrais solides simples et composés à base de nitrate d'ammonium. <i>Quantité totale susceptible d'être stockée inférieure à 250 tonnes.</i>	35 tonnes	NC
IOTA	2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : <i>Supérieur à 1 ha et inférieur à 20 ha.</i>	3,67 ha	D
	1.1.2.0. : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé. <i>Volume total prélevé inférieur à 10 000 m³/an.</i>	9 125 m ³ /an	NC

NC : Non Classé ; D : Déclaration ; DC : Déclaration avec Contrôle périodique ; E : Enregistrement

5. POSITIONNEMENT DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

5.1 Voisinage tiers

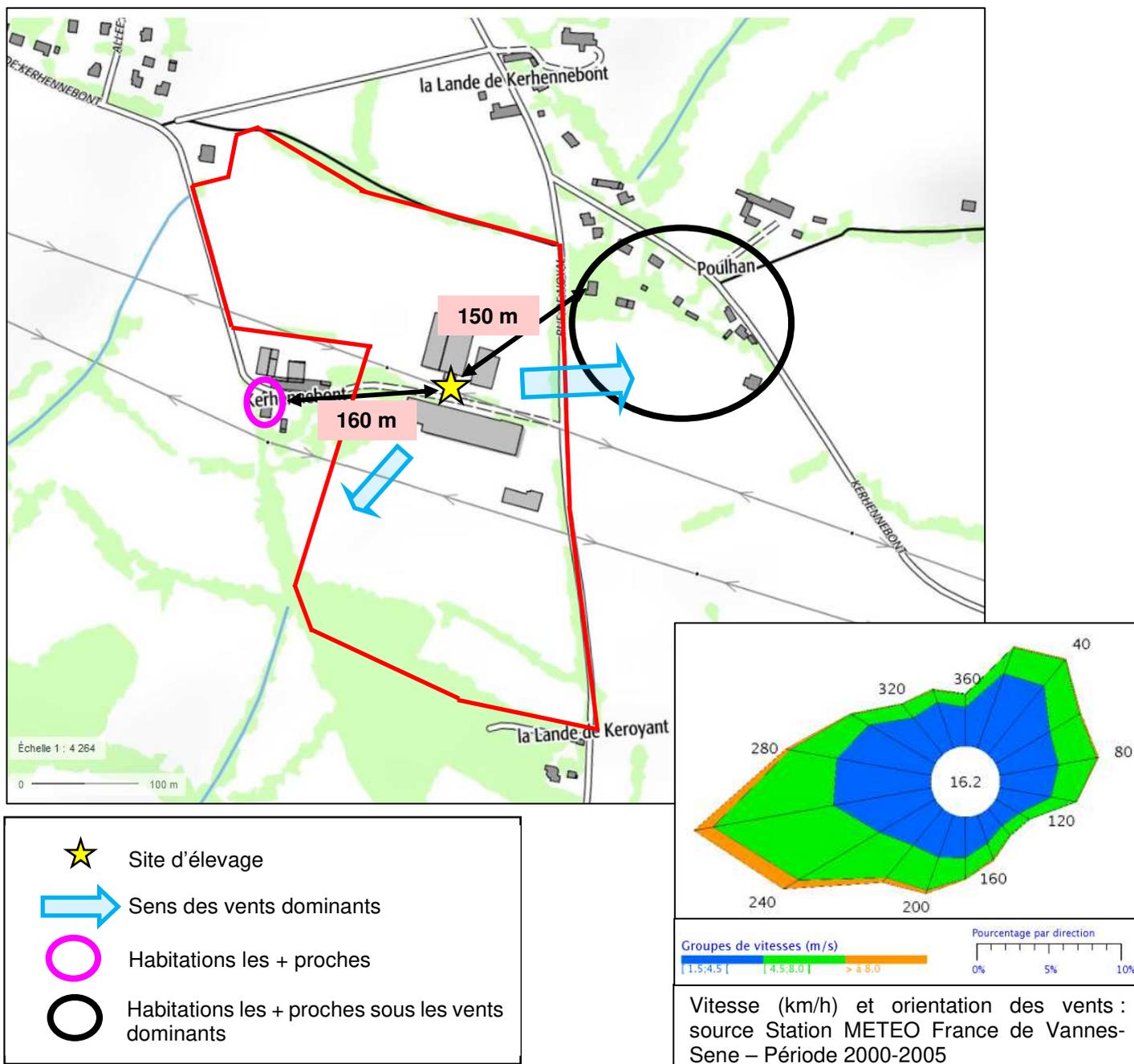
Localement, les vents dominants sont essentiellement de secteur ouest et secondairement de nord-est.

Les populations les plus proches situées sous les vents dominants sont localisées à 150 m du centre de l'élevage.

Le tiers le plus proche (ancienne dépendance de la ferme et habitation des parents LEBOURSICAULT) est localisé à 160 m.

Le bourg de Berric est situé à 850 m au nord-est du GAEC DE L'AVENIR.

Carte 12 : Habitation à proximité du GAEC DE L'AVENIR



5.2 Installations classées

Tableau 13 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation ou enregistrement à proximité du GAEC DE L'AVENIR

	Nom établissement	Activité	Régime ICPE ¹	Régime Seveso	Eloignement poulaillers SARL MARISY
Berric	SPI	Préparation industrielle de produits à base de viande	A	NC ²	1,35 km sud-ouest
	SAS BERRIC BIOENERGIES	Méthanisation	E	NC ²	1,40 km ouest
	EARL DE BAUCHEN	Elevage de volailles	A	NC ²	1,75 km nord-est
	EARL DES MARRONNIERS	Elevage de porcs	E	NC ²	2,30 km nord-est
	FRISTO ENTREPOTS FRIGORIFIQUES SA	A l'arrêt			
Lauzach	GAEC DES BRUYERES	Elevage de porcs et volailles	A	NC ²	1,50 km sud
	Nom non-publiable	Elevage de volailles	A	NC ²	1,75 km sud-ouest

¹ A : Autorisation, E : Enregistrement ² NC : Non concerné



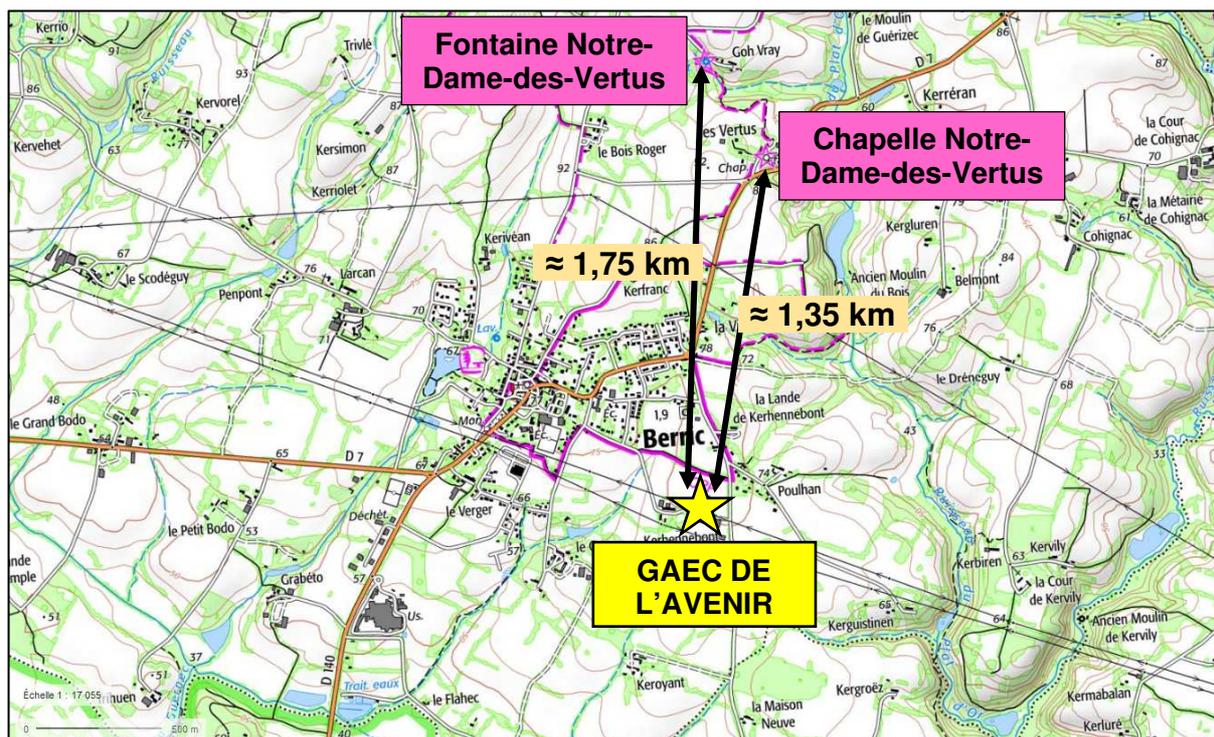
5.3 Monuments historiques

Tableau 14 : Monuments historiques à proximité du GAEC DE L'AVENIR

	Monument	Protection	Eloignement par rapport au GAEC DE L'AVENIR
Berric	Chapelle Notre-Dame-des-Vertus	Classée le 25 juillet 1930	1,35 km au nord
	Fontaine Notre-Dame-des-Vertus	Classée le 3 juillet 1964	1,75 km au nord

Source : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan

Carte 15 : Localisation des monuments historiques à proximité



Les monuments historiques protégés les plus proches sont éloignés d'au moins 1,35 km du GAEC DE L'AVENIR.

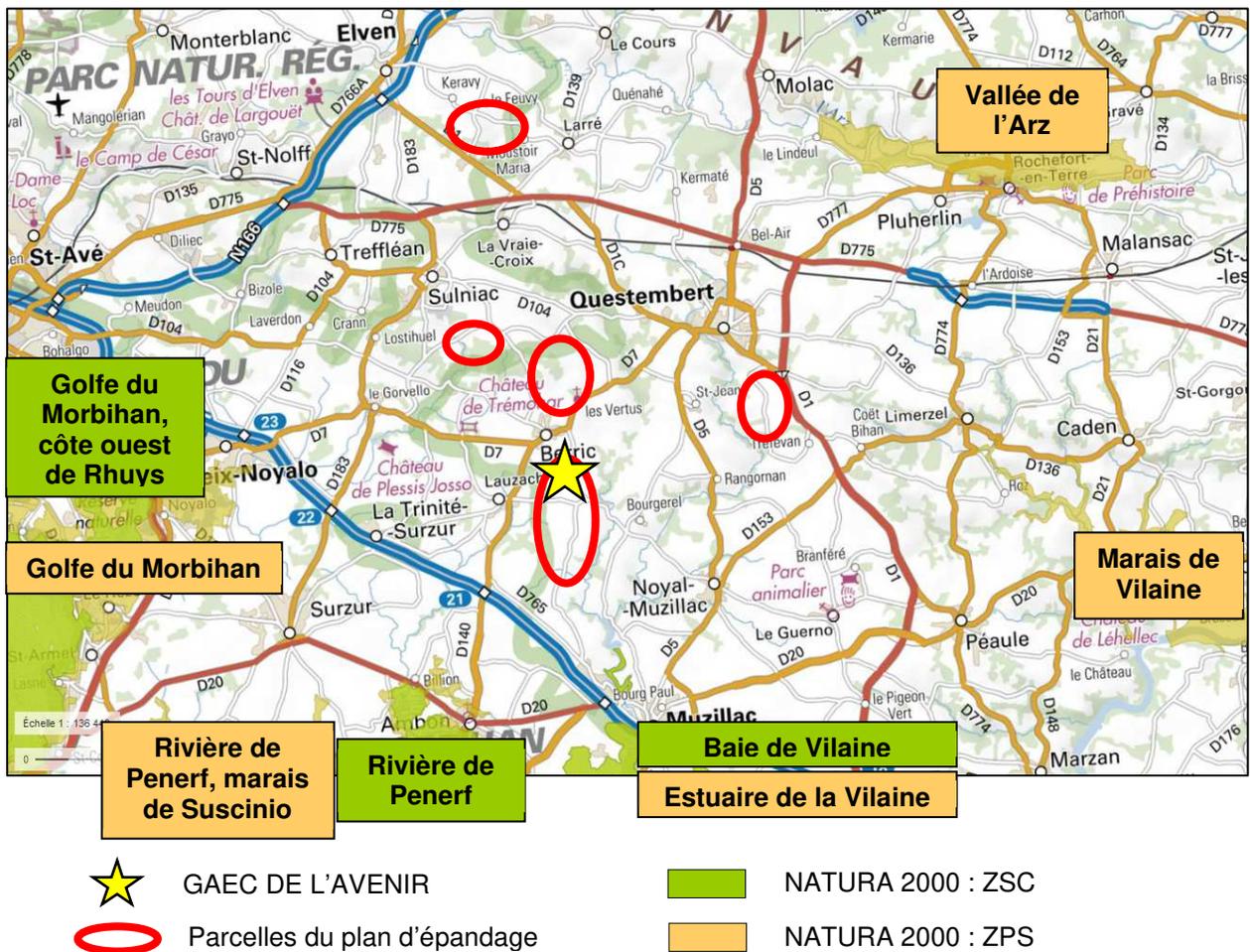
5.4 Sites naturels remarquables

Tableau 15 : Sites naturels remarquables recensés sur le secteur d'étude

Type	Nom	Surface (ha)	Eloignement / au site élevage	Situation EPE (1)
ZNIEFF de type I	Etang de Pen Mur	101	5,2 km S	1,9 km S
	Les tours d'Elven et bois de l'Argouet	185	13,4 km NO	3,0 km NO
ZNIEFF de type II	Etier de Penerf	3 942	5,3 km SO	3,8 km SO
	Landes de Lanvaux	42 735	9,2 km N	1,2 km N
NATURA 2000 (SIC)	Marais de Vilaine	10 875	2,9 km SE	2,9 km SE
	Estuaire de la Vilaine	4 769	6,1 km S	2,9 km S
	Vallée de l'Arz	1 232	6,7 km N	12,2 NE
	Rivière de Penerf, marais de Suscinio	4 912	7,4 km SO	5,5 km SO
	Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuy	20 577	9,6 km O	7,3 km SO
NATURA 2000 (ZPS)	Baie de Vilaine	6 851	6,1 km S	2,9 km S
	Rivière de Penerf	4 912	6,5 km SO	8,5 km SO
	Golfe du Morbihan	20 577	12,6 km E	9,8 km E

(1) Situation de la parcelle du plan d'épandage la plus proche par rapport au site naturel.

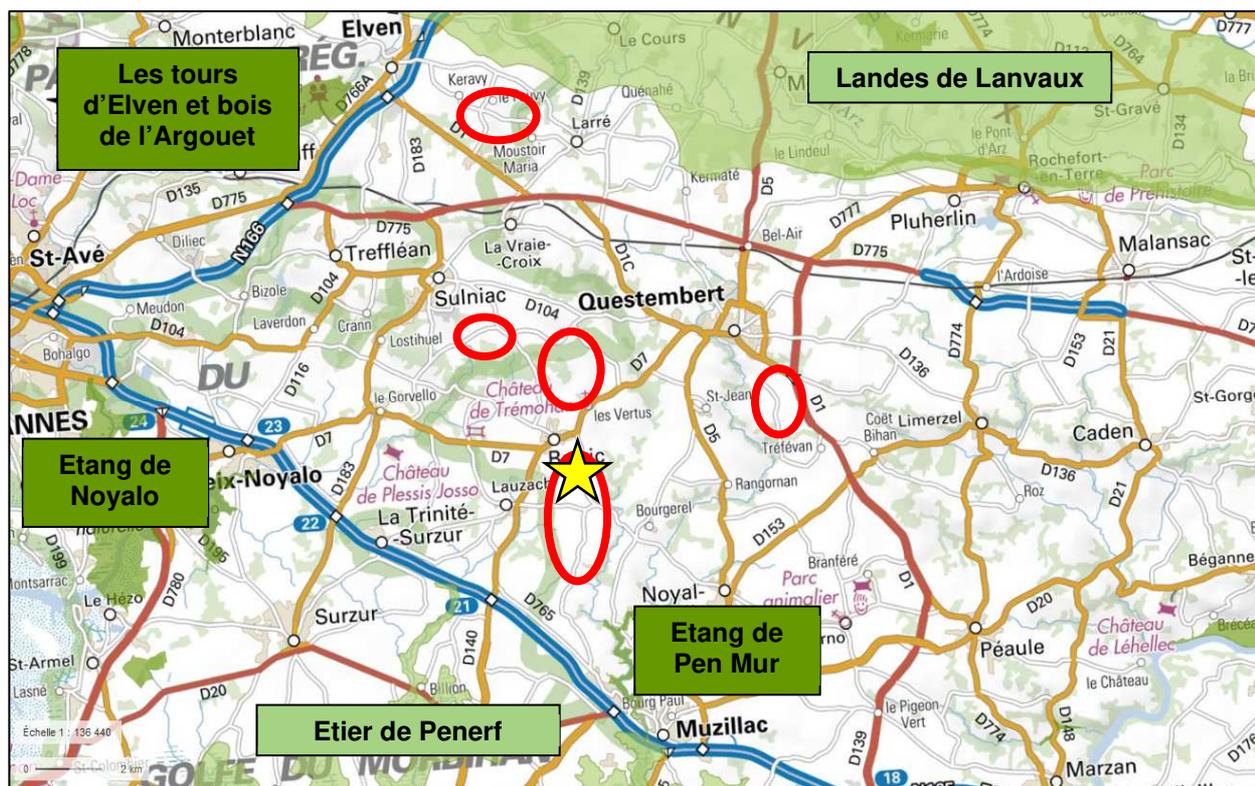
Carte 16 : Sites NATURA 2000 à proximité du plan d'épandage



Le GAEC DE L'AVENIR et son plan d'épandage ne sont pas localisés à l'intérieur de sites NATURA 2000.

La partie est du site d'élevage ainsi que 104,33 ha du plan d'épandage sont toutefois localisés sur le même bassin versant que les sites NATURA 2000 Baie de Vilaine et Estuaire de la Vilaine.

Carte 17 : ZNIEFF à proximité du plan d'épandage



-  GAEC DE L'AVENIR
-  Parcelles du plan d'épandage
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

Le GAEC DE L'AVENIR et son plan d'épandage ne sont pas localisés à l'intérieur de ZNIEFF.

5.5 Cours d'eau, captages, zones inondables et zones humides

5.5.1 Réseau hydrographique

Tableau 18 : Cours d'eau et bassins versants concernés par le secteur d'étude

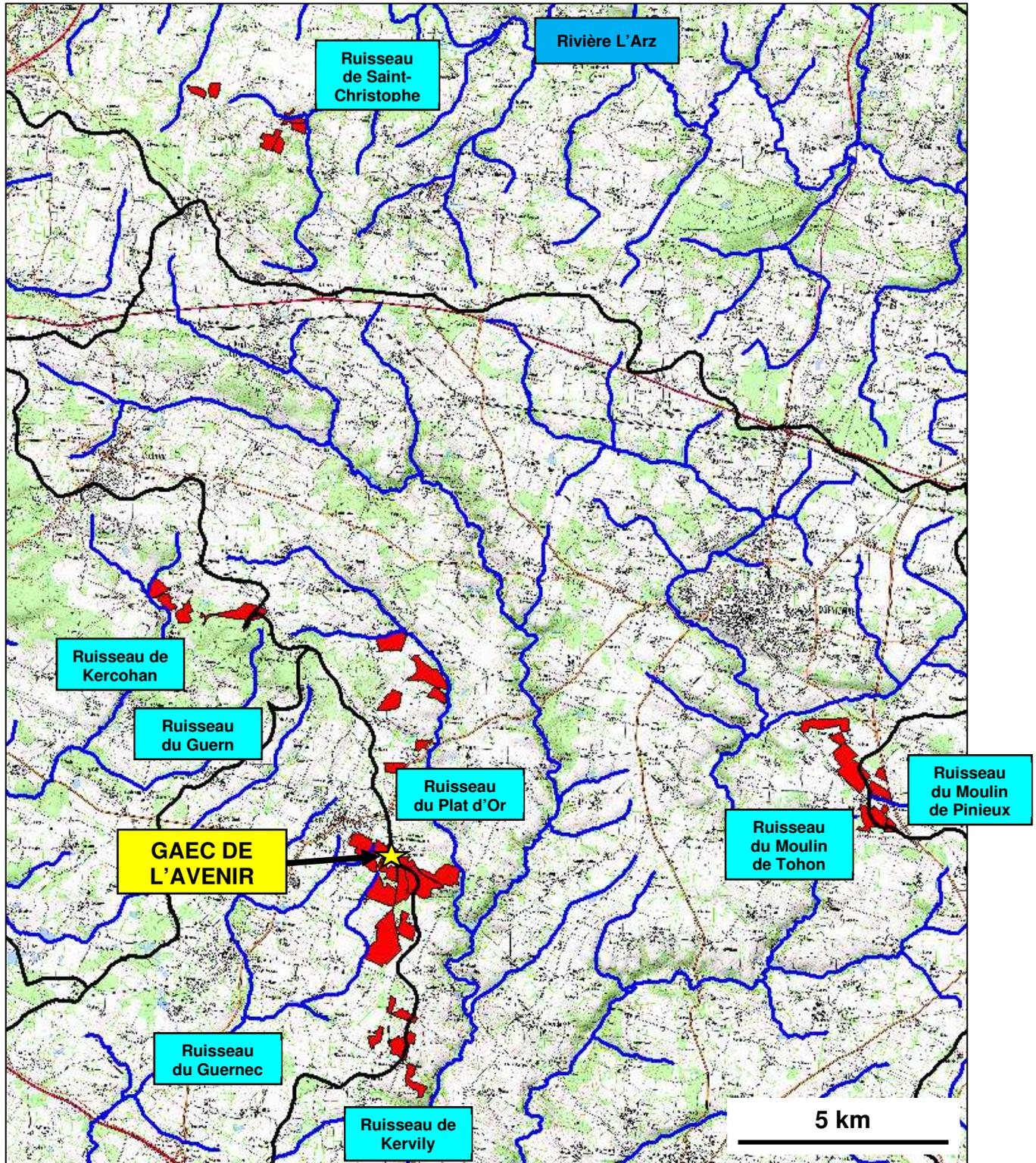
Cours d'eau	Bassin versant	SAGE	Eléments du projet situés sur le bassin versant
Ruisseau du Plat d'Or	L'étier de Billiers et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	Vilaine	Partie est du site d'élevage + 45 % du plan d'épandage = 104,33 ha
Ruisseau de Kervily			
Ruisseau du Moulin de Tohon			
Ruisseau du Guernec	Le Penerf et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	Golfe du Morbihan et Ria d'Etel	Partie ouest du site d'élevage + 34 % du plan d'épandage = 79,14 ha
Ruisseau de Trébénan			
Ruisseau de Kercohan	Le Govello et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Noyalo	Vilaine	10 % du plan d'épandage = 22,69 ha
Ruisseau du Guern			
Ruisseau de Saint-Christophe	L'Arz et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Oust	Vilaine	7 % du plan d'épandage = 16,56 ha
L'Arz			
Ruisseau du Moulin de Pinieux	Le Trévelo et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vilaine		4 % du plan d'épandage = 8,49 ha

Le GAEC DE L'AVENIR est positionné sur la ligne de séparation entre les bassins versants :

- Etier de Billiers et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire,
- Le Penefer et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire.

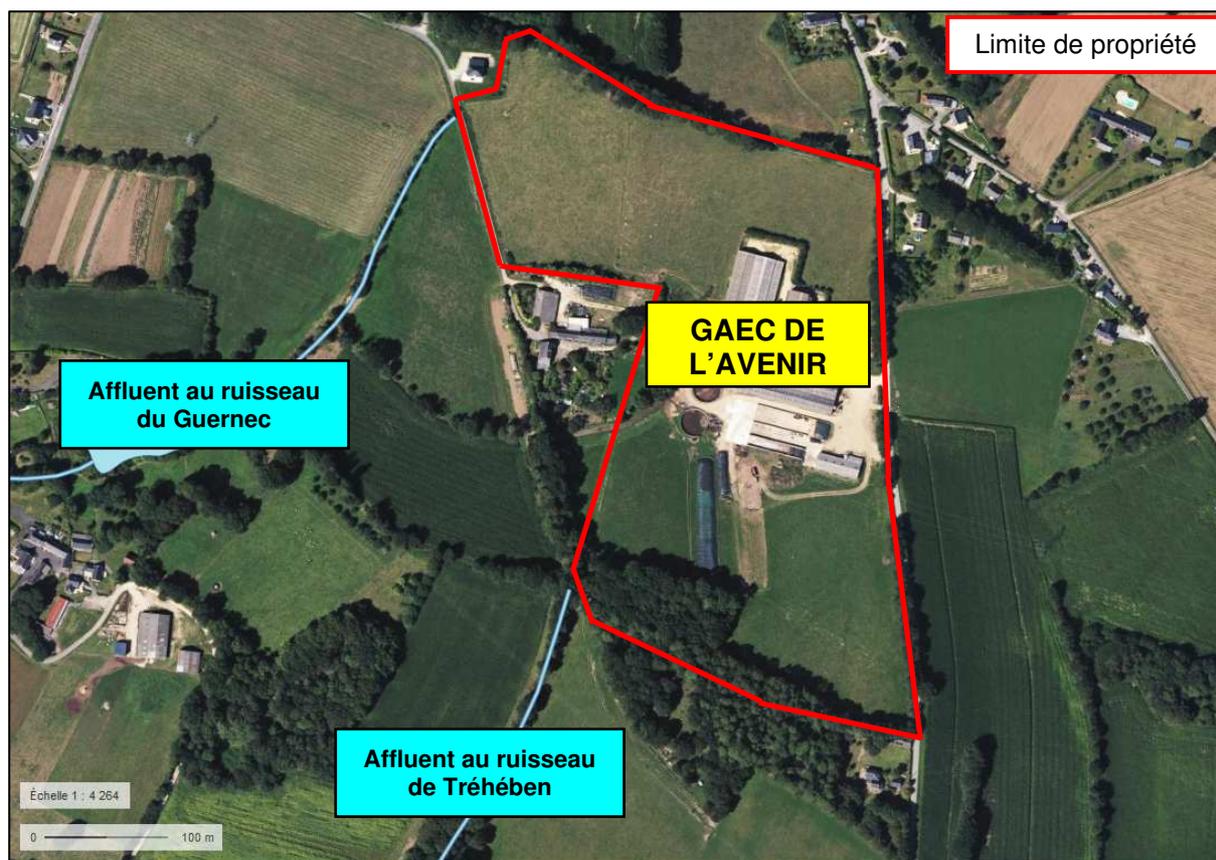
Le plan d'épandage est positionné à proximité de 10 cours d'eau répartis à l'intérieur de 5 bassins versants.

Carte 19 : Cours d'eau et bassins versants sur le secteur d'étude



■ Parcelles du plan d'épandage — Limites bassins versants — Cours d'eau

Carte 20 : Cours d'eau à proximité du GAEC DE L'AVENIR



2 petits cours d'eau prennent leur source en limite de propriété du GAEC DE L'AVENIR. Ce sont des affluents de la rivière de Penerf qui confluent environ 10 km en aval de l'élevage.

5.5.2 Captages d'eau potable

Tableau 21 : Captages AEP sur le secteur d'étude

Commune	Référence du captage	Eloignement GAEC DE L'AVENIR		Eloignement du plan d'épandage	
		Par rapport au captage	Par rapport au périmètre de protection	Par rapport au captage	Par rapport au périmètre de protection
Noyal- Muzillac	Étang de Penmur (arrêté 19/06/97)	5,3 km	4,5 km	1,2 km	2,0 km
Treffléan	Captage de Cran (arrêté 04/04/06)	6,5 km	7,5 km	1,5 km	2,7 km
Questembert	Captage du Pilaire ou Logo (arrêté 24/11/95)	7,9 km	7,5 km	1,5 km	1,1 km

Source : Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne

Le GAEC DE L'AVENIR est éloigné d'au moins 5,3 km du captage le plus proche.

Aucune parcelle du plan d'épandage n'est située dans les périmètres immédiats, rapprochés ou éloignés d'un captage (cf. pièce jointe n°19 : cartes 2 de l'étude préalable à l'épandage).

5.5.3 Zones inondables

La commune de Berric n'est pas classée en Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) mais est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

Le GAEC DE L'AVENIR n'est pas concerné par le PPRI car il est situé en dehors des zones inondables.

5.5.4 Zones humides

Les cartographies des zones humides établies dans le cadre des SAGE Vilaine et Golfe du Morbihan et Ria d'Étel ont été consultées.

Les zones humides ont été soit exclues du plan d'épandage (proximité de 35 m d'un court d'eau), soit classées inaptées à l'épandage (aptitude 0) (cf. Etude du plan d'épandage en annexe).

Le GAEC DE L'AVENIR est localisé hors zone humide.

6. AUTRES DEMANDES EN COURS

Aucune demande de défrichage ou de coupe ou d'abattage d'arbre n'est jointe cette demande.

Le justificatif de demande de permis de construire est jointe à cette demande (pièce n°10).

7. AUTRES PIÈCES JOINTES A CETTE DEMANDE

Les documents suivants constitutifs du dossier d'enregistrement ont été ajoutés à cette demande sous forme de pièces supplémentaires aux pièces obligatoires :

- Pièce jointe n°19 : Etude préalable du plan d'épandage des effluents d'élevage
- Pièce jointe n°20 : Analyse d'eau de forage
- Pièce jointe n°21 : Plans des zones à risque d'incendie et mesures de protection incendie

PIECES ACCOMPAGNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

1/- Pièces obligatoires :

- Pièce jointe n°1 : Plan de localisation sur fond IGN (échelle 1/25 000^{ème})
- Pièce jointe n°2 : Plan des abords au 1/2 500^{ème}
- Pièce jointe n°3 : Plan d'ensemble au 1/200^{ème}
- Pièce jointe n° 4 : Comptabilité aux documents d'urbanisme
- Pièce jointe n° 5 : Capacités techniques et financières
- Pièce jointe n° 6 : Respect des prescriptions de l'arrêté du 27/12/2013 modifié

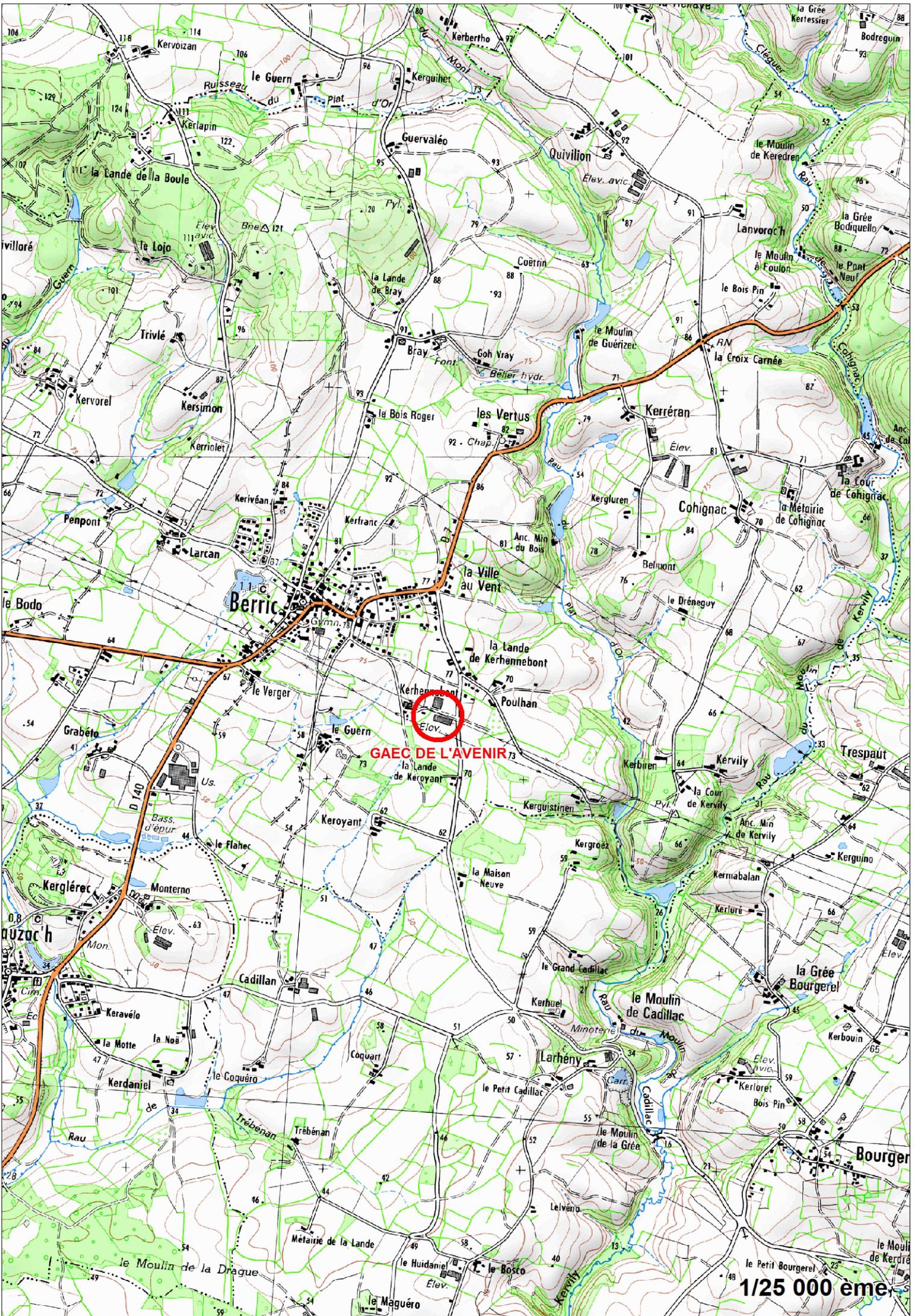
2/- Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :

- Pièce jointe n°7 : non concernée
- Pièce jointe n°8 : non concernée
- Pièce jointe n°9 : non concernée
- Pièce jointe n°10 : Justificatif de demande de permis de construire
- Pièce jointe n°11 : non concernée
- Pièce jointe n°12 : Comptabilité du projet avec les plans, schémas et programmes
- Pièce jointe n°13 : non concernée
- Pièce jointe n°14 : non concernée
- Pièce jointe n°15 : non concernée
- Pièce jointe n°16 : non concernée
- Pièce jointe n°17 : non concernée
- Pièce jointe n°18 : non concernée

3/- Autres pièces :

- Pièce jointe n°19 : Etude préalable du plan d'épandage
- Pièce jointe n°20 : Analyse d'eau de forage
- Pièce jointe n°21 : Plans des zones à risques et mesures de protection incendie

PIECE JOINTE n°1 : Plan de localisation sur fond IGN au 1/25 000^{ème}



GAEC DE L'AVENIR

1/25 000 eme

PIECE JOINTE n°2 : Plan des abords au 1/2 500^{ème}

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Projets
-  Habitations tiers
-  Limite propriété
-  Rayon 100m/limite

Département :
MORBIHAN

Commune :
BERRIC

Section : ZN
Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 13/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

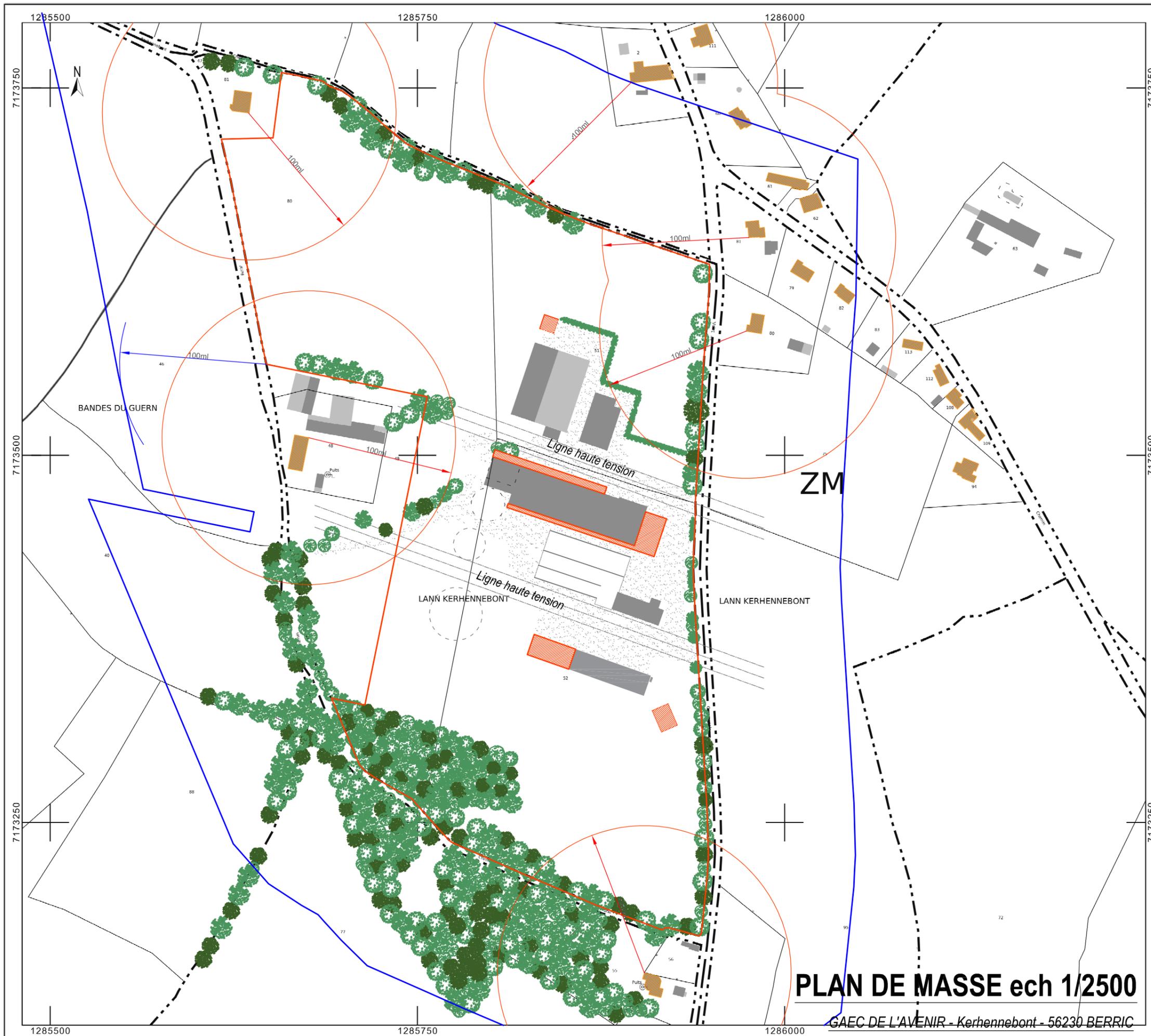
Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :

VANNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3
Allée du Général LE TROADEC 56020
56020 VANNES Cédex
tél. 02 97 01 50 66 -fax
ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



PLAN DE MASSE ech 1/2500

GAEC DE L'AVENIR - Kerhennebont - 56230 BERRIC

PIECE JOINTE n° 3 : Plan d'ensemble au 1/ 1 500^{ème}

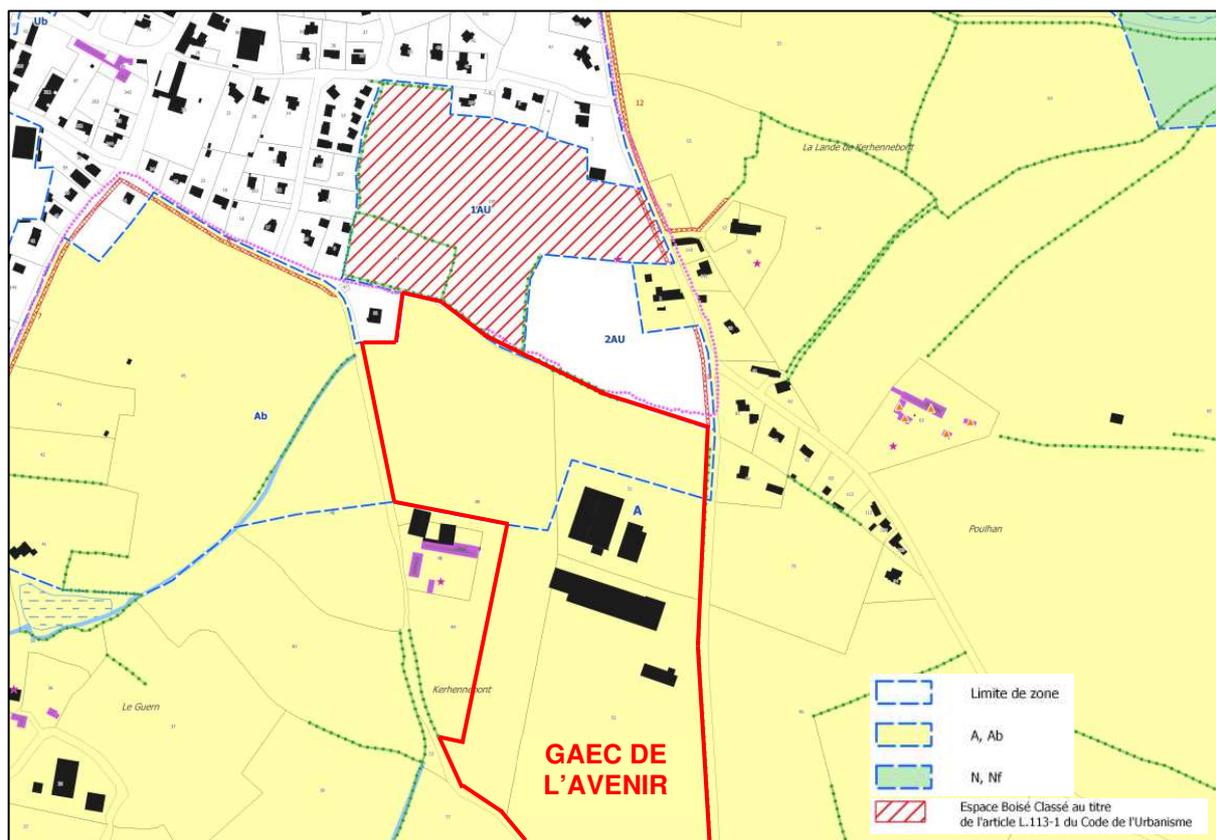
PIECE JOINTE n° 4

COMPATIBILITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Berric s'est dotée avec les autres communes de Questembert Communauté d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 décembre 2019.

Le GAEC DE L'AVENIR est localisé en zone « A », c'est-à-dire les « espaces dédiés à l'exercice des activités agricoles ainsi l'ensemble des sièges et sites d'exploitation agricole ».

Carte 19 : Cartographie des zonages à proximité du GAEC DE L'AVENIR



La zone « A » autorise « l'ensemble des constructions, installations et ouvrages à destination de l'exploitation agricole, tel que cela est mentionné à l'article R151-23 du code de l'urbanisme ».

Le projet d'extension des bâtiments du GAEC DE L'AVENIR est bien compatible avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Questembert Communauté.

PIECE JOINTE n° 5

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

➤ Capacités techniques

Le GAEC DE L'AVENIR a été créée en 2001 lors de l'installation de Valéry LEBOURSICAULT sur la ferme de ses parents.

Les 2 frères de Valéry (Jean-François et Marcel) sont arrivés sur l'exploitation en 2003 et 2004.

Les 3 frères LEBOURSICAULT sont les gérants du GAEC DE L'AVENIR qui comporte aujourd'hui 5 UTH :

- Valéry LEBOURSICAULT : BEP + Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA),
- Marcel LEBOURSICAULT : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole,
- Jean-François LEBOURSICAULT : Bac Pro CGEA,
- 1 salariée en CDI : Mme HOELLARD, Bac Pro CGEA,
- 1 apprenti : M. LEPALLEC, CAP Machinisme.

Les 3 frères LEBOURSICAULT bénéficient d'une solide expérience dans la gestion d'une entreprise agricole.

Par ailleurs, le GAEC DE L'AVENIR est accompagné par un centre de gestion agréé (COGEDIS).

➤ Capacités financières

Le dernier bilan comptable du GAEC DE L'AVENIR (2019-2020) dégage un résultat de 128 440 € ce qui témoigne de la bonne santé financière de l'entreprise (cf. ci-après).

Le montant global des dépenses prévues est estimé à 366 160 € HT (cf. devis ci-après).

Charpente / bardage	240 440 €
- <i>Extension stabulation vaches laitières</i>	155 823 €
- <i>Fumières</i>	84 617 €
Maçonnerie	115 390 €
- <i>Extension stabulation vaches laitières</i>	38 915 €
- <i>Fumières</i>	76 475 €
Poche incendie	5 080 €
Divers, études	5 250 €
Total projet	366 160 € HT

Le projet sera financé par le GAEC DE L'AVENIR via 2 emprunts bancaires contractés auprès du Crédit Agricole (agence de Questembert) pour un total de 427 200 € :

- Prêt moyen terme bancaire agricole : 356 000 €,
- Prêt court terme trésorerie : 71 200 €

L'attestation d'accord de financement est disponible ci-après.

BILAN COMPTABLE 2019-2020

GAEC DE L' AVENIR

KERHENNEBONT

56230 BERRIC

ANNEE 2020

DOSSIER DE GESTION

EXERCICE DU 01/02/2019 AU 31/01/2020



Réalisé par SOAZIG MOULLEC

02 97 26 03 34

E-mail : soazig.moullec@cogedis.com

A decorative graphic at the bottom of the page features a series of thin, grey lines that curve upwards from the left and right sides, meeting at a central point. A small, light grey sphere is positioned at the bottom center of this grid.

N° DOSSIER : 38945

DOSSIER DE GESTION

SOMMAIRE

1- LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

- Vos chiffres clés
- La présentation de votre exploitation

2- VOS RESULTATS ECONOMIQUES

- L'analyse de vos marges brutes et de vos critères technico-économiques
- Vos charges de structure
- Votre résultat de gestion

3- VOS RESULTATS FINANCIERS

- Votre compte de résultat
- Vos soldes intermédiaires de gestion
- L'analyse de votre bilan
- Votre tableau de financement

4- VOS ANNEXES

- Détail des lignes autres charges des pages "production"
- Détail des lignes "charges et produits"
- Détail des lignes "produits divers"

Bornes retenues pour la variation de vos chiffres clés :	Montant libellé en €	Critère technico-économique et financier
↘ ou ↗ Variation supérieure à	+ 5 %	+ 2 %
= Variation comprise entre	- 5 % et + 5 %	- 2 % et + 2 %
↗ ou ↘ Variation inférieure à	- 5 %	- 2 %

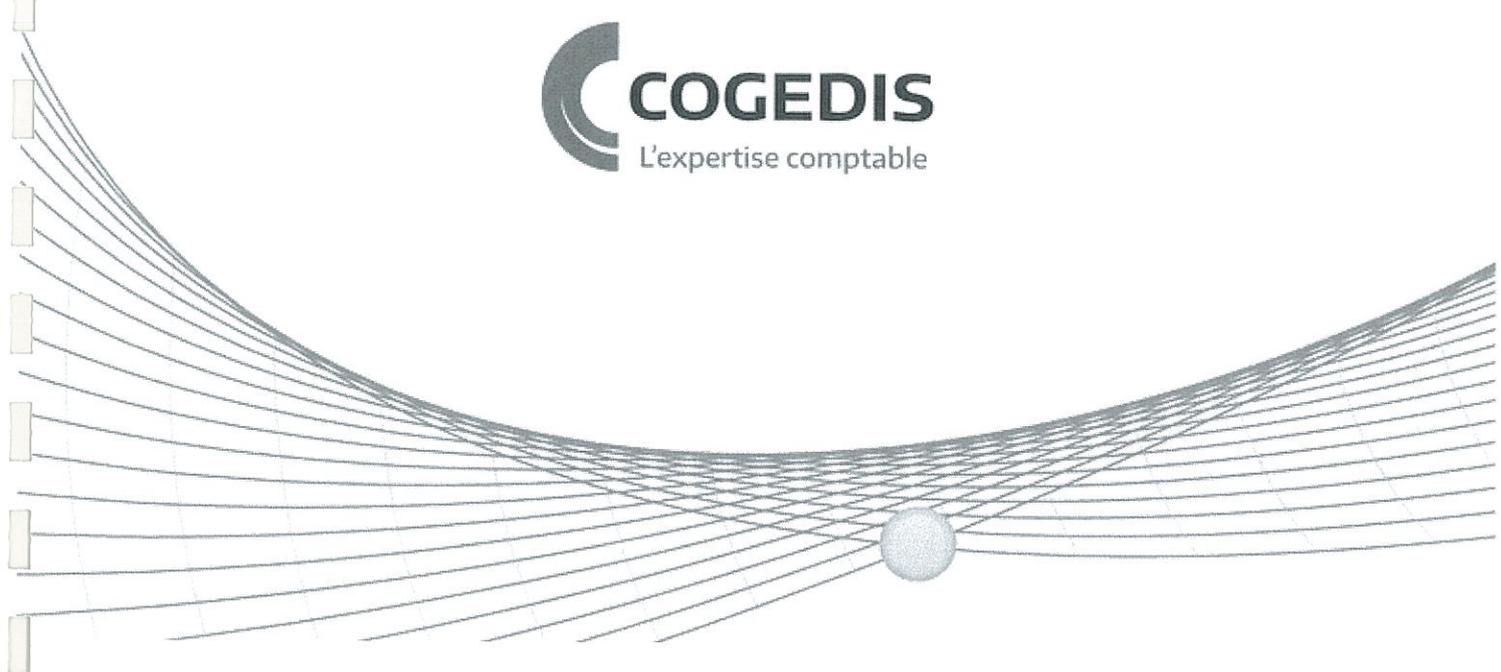
LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

VOS CHIFFRES CLES

- Votre entreprise
- Vos résultats économiques
- Vos résultats financiers
- Vos engagements financiers

LA PRESENTATION DE VOTRE EXPLOITATION

- Votre main-d'oeuvre
- Votre foncier
- Vos productions



VOS CHIFFRES CLES**VOTRE ENTREPRISE**

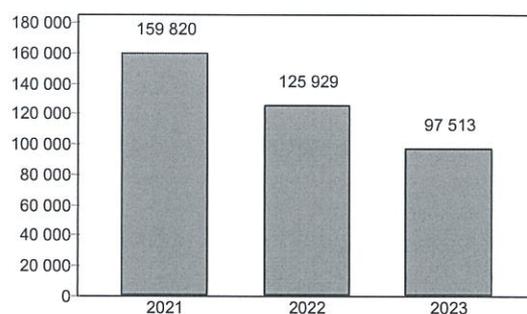
Statut juridique	GAEC	Activité(s) principale(s) :
Régime fiscal	Réel normal	↓ Grandes cultures
		↓ Lait
SAU	214,00 ha	
Main-d'oeuvre	5,00 UTH	

VOS RESULTATS ECONOMIQUES

	2019/2020	2018/2019
Charges totales / Produits	81 %	89 %
Marge brute globale	451 979	362 977
Charges de structure totales	346 440	333 494
RESULTAT DE GESTION	177 828	85 452
dont aides PAC	55 019	55 681
EBE (hors provisions)	327 254	240 128
Efficacité économique : EBE / Produits	36 %	31 %

VOS RESULTATS FINANCIERS

	2019/2020	2018/2019
Capitaux propres	602 272	546 617
Fonds de roulement	270 823	286 684
Endettement financier	41 %	52 %
ENDETTEMENT TOTAL	55 %	60 %
Ratio d'engagements financiers : Annuités / EBE	56 %	73 %
Ratio de liquidité : Réalisable + disponible / Dettes CT	2,2	2,5

VOS ENGAGEMENTS FINANCIERS• **Annuités bancaires LMT**

- **Engagement crédit-bail :** Vous n'avez pas d'engagement crédit-bail en cours.

LA PRESENTATION DE VOTRE EXPLOITATION**VOTRE MAIN-D'OEUVRE****Main-d'oeuvre familiale**

• Chef d'exploitation ou associé	3,00	
• Conjoint non associé	0,00	
• Aide familiale	0,00	
	3,00	UTH

Main-d'oeuvre salariée

• Salarié permanent	2,00	
• Salarié temporaire	0,00	
	2,00	UTH

MAIN-D'OEUVRE TOTALE	5,00	UTH
-----------------------------	-------------	------------

VOTRE FONCIER**Surface totale**

• Foncier en propriété	7,43	inscrits au bilan pour	19967 €
• Fermage	93,46		
• Terres mises à disposition	113,11		
• Métayage	0,00		
	214,00		ha

SAU TOTALE	214,00	ha
-------------------	---------------	-----------

Foncier en propriété mis à disposition par les associés

• Valéry LE BOURSICAULT	38,48	ha
• Jean-François LE BOURSICAULT	36,88	ha
• Marcel LE BOURSICAULT	37,75	ha

LA PRESENTATION DE VOTRE EXPLOITATION**VOTRE ASSOLEMENT**

	2019/2020	2018/2019
Blé	30,62	27,00
Maïs grain traditionnel	23,00	0,00
Culture fourragère	52,72	55,54
Betterave fourragère	3,49	0,00
Maïs ensilage traditionnel	104,17	115,90
Cultures principales	214,00	198,44
Cultures dérobées	0,00	0,00
Surface développée en hectare	214,00	198,44

VOS PRODUCTIONS ANIMALES

Effectif	2019/2020		2018/2019
	A la clôture	En moyenne	Effectif fin
Vaches laitières	253	241,63	229
Génisses de renouvellement	229	223,90	223
Taurillons laitiers ou croisés	28	26,15	27
Animaux à viande	16	15,45	17
TOTAL UGB		384,01	

VOS RESULTATS ECONOMIQUES

L'ANALYSE DE VOS MARGES BRUTES ET DE VOS CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES

- Céréales
- Maïs grain traditionnel
- Bovins lait

VOS CHARGES DE STRUCTURE

VOTRE RESULTAT DE GESTION



L'ANALYSE DE VOS MARGES BRUTES**VOTRE MARGE CÉRÉALES**

	2019/2020		2018/2019	
VOS PRODUITS D'EXPLOITATION	TOTAL	PAR HECTARE	TOTAL	PAR HECTARE
Blé	22 879	747	16 586	614
Autres produits	8 255	270	10 089	374
Paille	11 479	375	13 149	487
(+)				
TOTAL	42 614	1 392	39 825	1 475
VOS CHARGES PROPORTIONNELLES				
Engrais	4 234	138	3 186	118
Semences et plants	1 052	34	787	29
Produits de traitement	3 776	123	2 149	80
Travaux par tiers (autres)	634	21	1 407	52
Travaux de récolte	7 015	229	5 187	192
Retenues sur ventes	170	6	162	6
Autres charges proportionnelles	38	1	36	1
(-)				
TOTAL	16 918	553	12 914	478
(=) MARGE BRUTE	25 695 €	839 €	26 911 €	997 €
VARIATION MARGE BRUTE PAR HECTARE	-16 %	(↓)		

VOS CRITERES DE PRODUCTION ET DE VALORISATION

	2019/2020	2018/2019	
Surface totale	30,62 ha	27,00 ha	
Rendement total	2 138 q	1 797 q	
RENDEMENT PAR HECTARE	70 q	67 q	VARIATION RENDEMENT
Quantité vendue	1 445 q	1 007 q	+4,9 % (↗)
PRIX MOYEN DE VENTE PAR QUINTAL	15,84 €	16,47 €	VARIATION PRIX DE VENTE
Charges proportionnelles par quintal	7,91 €	7,19 €	-3,9 % (↘)
Part des cultures cédées	31 %	47 %	
Valeur moyenne de cession par quintal	12,44 €	13,05 €	

L'ANALYSE DE VOS MARGES BRUTES**VOTRE MARGE MAÏS GRAIN TRADITIONNEL**

	2019/2020		2018/2019	
	TOTAL	PAR HECTARE	TOTAL	PAR HECTARE
VOS PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes	12 372	538		
Autres produits	7 885	343		
(+)				
TOTAL	20 257	881		
VOS CHARGES PROPORTIONNELLES				
Engrais	2 563	111		
Semences et plants	3 682	160		
Produits de traitement	1 320	57		
Travaux par tiers (autres)	2 590	113		
Travaux de récolte	3 663	159		
Retenues sur ventes	62	3		
(-)				
TOTAL	13 880	603		
(=) MARGE BRUTE	6 377 €	277 €		

VOS CRITERES DE PRODUCTION ET DE VALORISATION

	2019/2020	2018/2019
Surface totale	23,00	0
Rendement total	1 946 q	0
RENDEMENT PAR HECTARE	85 q	
Quantité vendue	1 346 q	0
PRIX MOYEN DE VENTE PAR QUINTAL	9,19 €	0 €
Charges proportionnelles par quintal	7,13 €	€

VOS COÛTS FOURRAGERS**VOTRE ASSOLEMENT FOURRAGER**

	2019/2020	2018/2019
Culture fourragère	52,72	55,54
Betterave fourragère	3,49	0,00
Maïs ensilage traditionnel	104,17	115,90
S.F.P. Produite (ha)	160,38	171,44
S.F.P. Produite	160,38	171,44
S.F.P. Achetée	0,00	0,00
S.F.P. Vendue	0,00	0,00
+/- Variation des stocks fourragers	-24,52	-1,96
S.F.P. Consommée (ha)	135,86	169,48

VOS COÛTS FOURRAGERS PRODUITS

	Prairies (permanentes + temporaires) 0,00 ha		Maïs ensilage 104,17 ha		Autres fourrages 56,21 ha	
en €/ha	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020	2018/2019
Engrais	0	0	111	107	75	130
Semences et plants	0	0	160	152	50	105
Produits de traitement	0	0	57	55	19	26
Travaux de semis	0	0	0	0	1	0
Travaux de récolte	0	0	141	145	136	94
Autres travaux par tiers	0	0	0	0	0	0
Autres charges proport.	0	0	15	14	20	14
Par hectare	0	0	485	472	301	370
TOTAL	0	0	50 534	54 681	16 913	20 560

COÛT SFP PRODUITE / HA

421 €/ha

VARIATION DU COÛT DE LA
SFP PRODUITE / HA

-4 %

**VOS SURFACES CONSOMMEES**

	2019/2020			2018/2019
	Coût SFP	- Variation stocks	TOTAL	TOTAL
Lait	67 447	12 271	55 176	76 738
	67 447	12 271	55 176	76 738

Coût fourrages total = consommés (55176 €) + achetés (0 €)
= 55176 €

L'ANALYSE DE VOS MARGES BRUTES



VOTRE MARGE BRUTE BOVINS LAIT

	2019/2020	2018/2019	
VOS PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente et autoconsommation			
Lait vendu et cédé aux veaux	708 687	655 252	
Vaches laitières	42 839	64 277	
Veaux de 8 jours	6 506	13 031	
Génisses de renouvellement	7 100	10 768	
Animaux à viande		629	
Total	765 132	743 957	
Autres produits			
Primes PAC couplées	4 821	4 127	
Produits divers	1 269	297	
Total	6 089	4 424	
Variation d'inventaire	8 175	-36 920	
Total	779 397	711 461	
VOS CHARGES PROPORTIONNELLES			
Alimentation			
Aliments concentrés	150 403	146 726	
Minéraux	9 105	7 186	
Autres aliments concentrés	40 297	44 755	
Fourrages achetés		190	
Coût fourrage consommé	55 176	76 738	
Total	254 982	275 594	
Autres charges			
Produits vétérinaires	20 995	21 741	
Frais vétérinaires	992		
Frais d'élevage	32 388	27 167	
Paille et litière produites ou achetées	32 879	22 691	
Retenues sur ventes	483	716	
Autres charges proportionnelles	16 771	27 486	
Total	359 489	375 394	
MARGE BRUTE	419 907 €	336 067 €	+25 %

VOS CRITERES TECHNICO-ECONOMIQUES / Bovins Lait**VOS CRITERES TECHNIQUES**

Race dominante : HOLSTEIN

	2019/2020	2018/2019		2019/2020	2018/2019
CARACTERISTIQUES			REFERENCE LAITIERE (I)		
- VL présentes	241,63	232,18	- quantité à produire	2 300 000	2 300 000
- UGB totales	384	381	PRODUCTION LAITIERE (II)		
- % UGB lait	63	61	- lait total produit	1 999 284	1 956 797
- taux de réforme	23,6	37,5	- lait par vache	8 274	8 428
- âge au vêlage	27,0	27,0	- lait par hectare SFP	10 758	11 547
NOMBRE D'ANIMAUX VENDUS			LAIT VENDU (L)	1 940 884	1 876 497
- veaux	123	146	TAUX		
- vaches réformées	54	88	- taux butyreux	42,91	42,46
- vaches en lactation	0	0	- taux protéique	33,15	32,44
- femelles	6	11	GESTION ALIMENTAIRE		
- mâles	0	0	- SFP produite	210,37	171,44
TAUX DE MORTALITE (%)			- SFP consommée	185,85	169,46
- vaches laitières	4,6	4,3	- chargement (UGB/ha)	2,07	2,25
- femelles	5,1	5,2	- poids de concentrés / VL	1 906	2 049
- mâles	10,6	9,1			
VARIATION NOMBRE VL	+4,1 %		VARIATION LAIT / VL	-1,8 %	

VOS RESULTATS ECONOMIQUES

	2019/2020	2018/2019		2019/2020	2018/2019
PRIX DE VENTE			COÛT ALIMENTAIRE		
- des 1000 litres de lait	356,05	335,80	- coût du concentré		
- du veau	53	89	par vache	622,5	632,0
- de la vache de réforme	793	730	par 1000 litres	75,23	74,98
- de la vache en lactation			- coût des fourrages / ha SFP	321	439
- de la génisse	1 183	979	- coût global par 1000 litres	127,54	140,84
- du taurillon			MARGE BRUTE		
PRIX DE LA TONNE D'ALIMENT			- par 1 000 litres	210,03	171,74
- achetée	353	351	- par ha SFP	2 259	1 983
- consommée	327	308			
VARIATION PRIX DU LAIT	+6,0 %		VARIATION COÛT ALIMENTAIRE	-9,4 %	

VOS CHARGES DE STRUCTURE

		2019 / 2020	2018/2019	
MECANISATION				
Carburants et lubrifiants		29 921	32 817	
Entretiens et réparations		39 513	17 775	
Location matériel/travaux par tiers		11 388	11 096	
Variation de façons culturales		3 968	-3 574	
Amortissements matériels automoteur et traction		34 114	31 284	
Amortissements matériels d'élevage		25 755	28 804	
Amortissements matériels culture		14 649	14 290	
Amortissements autres matériels		1 725	2 855	
Total	46 %	161 034	135 348	+19 % 
BATIMENTS & FONCIER				
Fermages, charges locatives, impôts locaux		16 043	12 252	
Entretiens terrains, plantations et jachères		154	158	
Entretiens réparations bâtiments			141	
Amendements			6 051	
Amortissements bâtiments		44 244	46 187	
Amortissements aménag. terrains & plantations		394	394	
Total	18 %	60 835	65 184	-7 % 
MAIN-D'OEUVRE				
Salaires et avantages en nature		27 941	33 938	
Charges sociales salariales		6 379	8 428	
Charges sociales exploitant		22 544	27 906	
Personnel extérieur entreprise		235	1 413	
Total	16 %	57 098	71 685	-20 % 
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts des emprunts LMT		21 335	23 414	
Intérêts CT et agios bancaires		2 012	2 410	
Autres charges financières		936	1 211	
Total	7 %	24 284	27 034	-10 % 
CHARGES DIVERSES				
Eau, gaz, électricité, téléphone		13 829	11 751	
Assurances		10 543	10 446	
Honoraires, études, cotisations		8 734	6 585	
Amortissements divers		5 342	4 907	
Autres charges de structure		4 741	554	
Total	12 %	43 189	34 243	+26 % 
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE		346 440 €	333 494 €	+4 % 
Hors amortissements et frais financiers LMT		198 881 €	181 359 €	+10 % 
SAU		214 ha	186,55 ha	
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE / ha		1 619	1 788	-9 % 

Mécanisation et énergie**VOTRE CONSOMMATION ENERGETIQUE**

Catégorie	2019/2020			2018/2019
	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Coût total
Carburant (l)	36 427	1	29 655	32 674
Fuel (l)				
Gaz (kWh)				
Autres combustibles				
Electricité (kWh)			12 682	10 688
TOTAL			42 337	43 362

VARIATION DU COÛT ENERGETIQUE-2 % **LE DÉTAIL DE VOS CHARGES LIÉES A LA MÉCANISATION**

	2019/2020		2018/2019	
	€/ha	Montant	€/ha	Montant
Travaux* par entreprises/Productions végétales	169	36 261	153	28 575
Amortissements du matériel d'exploitation	228	48 763	244	45 574
Carburants et lubrifiants	140	29 921	176	32 817
Entretien et réparations	185	39 513	95	17 775
Autres frais de mécanisation**	72	15 357	40	7 522
TOTAL	794	169 815	709	132 263

+12 % 

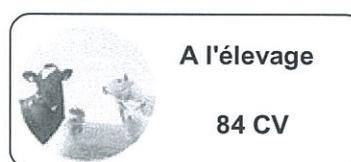
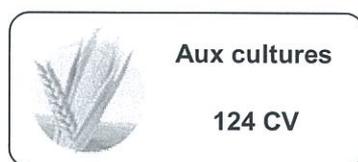
* Comprend les travaux de semis, épandage, récolte, séchage, stockage...

** Comprend les travaux par entreprise liée à l'exploitation (débranchage, d'épiage...), les frais de voitures de tourisme, la variation des façons culturales...

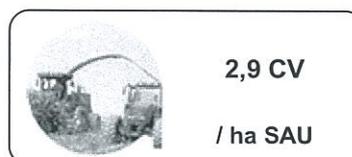
VOTRE PARC DE TRACTION (*)

Soit une puissance moyenne affectée :

Tracteur 1	52 CV
Tracteur 2	100 CV
Tracteur 3	100 CV
Tracteur 4	155 CV
Tracteur 5	215 CV



pour une puissance moyenne par ha de :



Soit un montant d'amortissement traction de : 159 €/ha

(*) tracteurs, moissonneuses, ensileuses ou autres automoteurs

VOTRE RESULTAT DE GESTION**VOTRE MARGE BRUTE GLOBALE**

	2019/2020			% DE LA MARGE BRUTE	2018/2019
	PRODUIT BRUT	CHARGES PROPORT.	MARGE BRUTE		MARGE BRUTE
Céréales	42 613	16 918	25 695	6	26 911
Maïs grain traditionnel	20 257	13 880	6 377	1	
Bovins lait	779 397	359 489	419 907	93	336 067
TOTAL	842 267 €	390 288 €	451 979 €	100 %	362 977 €

VOTRE RESULTAT DE GESTION

	2019/2020	2018/2019	
MARGE BRUTE GLOBALE	451 979	362 977	
+ Aides découplées et 2nd pilier	50 198	51 555	
+ Produits divers d'exploitation	22 090	4 414	
- Charges diverses d'exploitation			
- Charges de structure	346 440	333 494	
= RESULTAT DE GESTION	177 828 €	85 452 €	+108 % 
Dont PAC	55 019 €	55 681 €	

VOS RESULTATS FINANCIERS

VOTRE COMPTE DE RESULTAT

- Vos produits et charges hors taxes
- Vos résultats d'exploitation

VOS SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

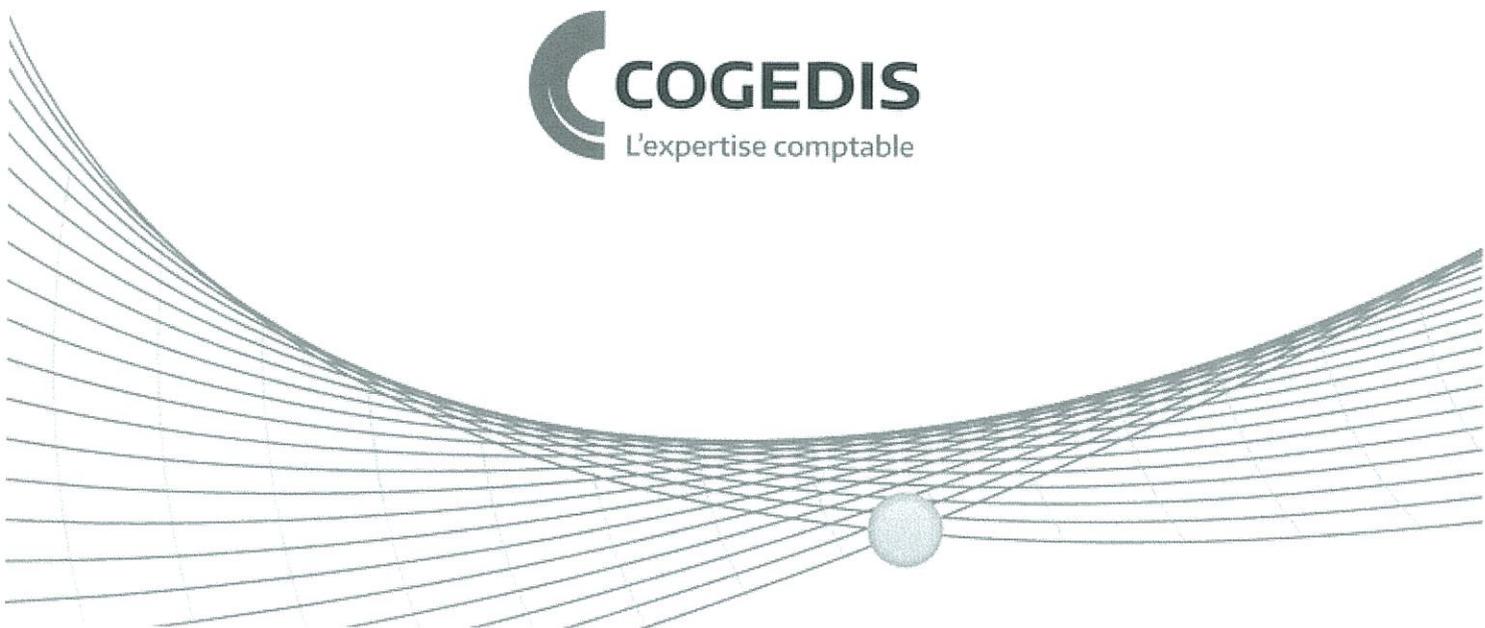
- Du résultat de gestion au résultat de l'exercice
- Votre excédent brut d'exploitation
- Votre résultat social de l'exercice

L'ANALYSE DE VOTRE BILAN

- Votre bilan
- Le bilan de votre société
- La situation de chaque associé
- Le schéma des masses de votre bilan
- Vos critères financiers
- Vos critères d'endettement

VOTRE TABLEAU DE FINANCEMENT

- Votre autofinancement disponible
- Votre variation de fonds de roulement



VOTRE COMPTE DE RESULTAT**VOS PRODUITS HORS TAXES**

	2019/2020		2018/2019	
	Ventes	Var. stocks	TOTAL	TOTAL
Produits végétaux	35 815	17 687	53 501	12 859
Produits animaux	691 050		691 050	630 119
Animaux	56 445	18 701	75 146	68 840
Primes, compléments de prix	705		705	4 840
Primes PAC couplées	4 821		4 821	4 127
PRODUCTION VENDUE ET STOCKEE	788 836	36 387	825 223	720 785
PRODUCTION TOTALE	788 836	36 387	825 223	720 785
Subventions et indemnités			20 659	3 101
Produits de gestion courante			5 331	6 931
Aides découplées et 2nd pilier			50 198	51 555
PRODUITS D'EXPLOITATION		(1)	901 412	782 371
PRODUITS FINANCIERS		(2)	1 082	1 079
Ventes d'éléments d'actif				23 468
Amortissements des subventions d'investissement			5 935	5 583
Reprise amortissement dérogatoire			7	19 830
Réintégration MSA personnelle			22 544	27 906
Autres produits exceptionnels			1 613	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		(3)	30 099	76 787
TOTAL DES PRODUITS		(1) + (2) + (3)	932 593 €	860 237 €
VARIATION PRODUITS			+8 %	

VOTRE COMPTE DE RESULTAT**VOS CHARGES HORS TAXES**

	2019/2020		TOTAL	2018/2019
	Achats	Var. stocks		TOTAL
Engrais et amendements	26 879	-4 238	22 642	28 801
Semences et plants	25 129	-1 573	23 556	23 690
Produits de défense des végétaux	13 142	-1 017	12 126	9 951
Aliments du bétail et minéraux	179 233	-4 528	174 705	162 439
Produits vétérinaires	20 995		20 995	21 741
Produits de reproduction animales	898		898	
Carburants et lubrifiants	31 847	-2 192	29 655	32 674
Matières premières et fournitures diverses	29 203	2 664	31 868	30 801
APPROVISIONNEMENTS STOCKABLES (A)	327 327	-10 883	316 443	310 097
SOUS-TRAITANCE (B)				
Eau, gaz, électricité			12 771	10 860
Carburants et lubrifiants détail			266	143
Fournitures et équipements divers			22 481	1 146
APPROVISIONNEMENTS NON STOCKABLES (C)			35 517	12 149
ACHATS D'ANIMAUX (D)				
CONSOMMATION SUR ACHATS (E) = (A) + (B) + (C) + (D)			351 961	322 246
Travaux tiers production végétale			36 261	28 575
Travaux tiers production animale			31 490	27 167
Locations			40 069	34 712
Entretiens et réparations			20 726	18 083
Primes d'assurance			10 543	10 446
Honoraires			9 499	6 336
Frais de PTT			1 059	891
Divers services extérieurs			15 510	22 565
Variations façons culturelles			3 968	-3 574
Personnel extérieur entreprise			235	1 413
SERVICES EXTERIEURS (F)			169 359	146 613

VOTRE COMPTE DE RESULTAT**VOS CHARGES HORS TAXES (SUITE)**

		2019/2020 TOTAL	2018/2019 TOTAL	
Cotisations sur ventes		2 478	2 692	
Autres impôts et taxes		793	1 532	
IMPÔTS ET TAXES	(G)	3 272	4 224	
Salaires et charges sur salaires		34 319	42 365	
Rémunérations associés		54 900	54 900	
Charges sociales exploitant		22 544	27 906	
PERSONNEL	(H)	111 763	125 171	
Charges de gestion courante		743	91	
Dotation amortissements économiques et provisions		126 224	128 722	
CHARGES D'EXPLOITATION	(4) = (E) + (F) + (G) + (H)	763 322	727 066	
Intérêts des emprunts		21 335	23 414	
Autres frais financiers		2 949	3 621	
CHARGES FINANCIERES	(5)	24 284	27 034	
Valeur comptable des actifs cédés			7 468	
Dotation amortissement dérogatoire		16 547	11 120	
Autres charges exceptionnelles			7 247	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(6)	16 547	25 835	
TOTAL DES CHARGES	= (4) + (5) + (6)	804 153 €	779 936 €	
VARIATION CHARGES		+3 %	⊖	

VOS RESULTATS D'EXPLOITATION

		2019/2020	2018/2019	
RESULTAT COURANT	(1) + (2) - (4) - (5)	114 888 €	29 350 €	+291 % 
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3) - (6)	13 553 €	50 951 €	-73 % 
RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE		128 440 €	80 301 €	+60 % 

VOS SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**DU RESULTAT DE GESTION AU RESULTAT DE L'EXERCICE**

		2019/2020
RESULTAT DE GESTION		177 828 €
LES VALEURS A RAJOUTER		
+ Réintégration charges financières	0	
+ Ventes d'éléments d'actifs	0	
+ Reprise sur amortissements et provisions	0	
+ Amortissement des subventions d'investissement	5 935	+
+ Reprise amortissement dérogatoire	7	
+ Reprise sur provisions	0	49 100 €
+ Réintégration MSA personnelle	22 544	
+ Autres produits exceptionnels	1 613	
+ Réintégration produits financiers	0	
+ Reprise provisions / stocks animaux et fourrages	19 001	
+ Pénalités de production	0	
LES VALEURS A DEDUIRE		
- Déduction charges financières	0	
- Valeur comptable des actifs cédés	0	
- Dotation amortissements dérogatoires	16 547	-
- Dotation aux provisions	0	
- Autres charges exceptionnelles	0	98 488 €
- Rémunération du travail	54 900	
- Rémunération des mises à disposition	18 557	
- Rémunération des comptes courants d'associés	0	
- Dotation provisions / stocks animaux et fourrages	8 485	
- Correction fiscale MSA exploitant	0	
		=
RESULTAT DE L'EXERCICE		128 440 €

VOS SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**VOTRE EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION**

	2019/2020		2018/2019		
	Montant	%	Montant	%	
PRODUCTION TOTALE	825 223	100	720 785	100	
- Achats (hors provisions)	362 477	44	339 301	47	
- Services extérieurs(hors MAD)	150 568	18	126 943	18	
- Personnel extérieur entreprise	235	0	1 413	0	
VALEUR AJOUTEE	311 943	38	253 128	35	
+ Produits d'exploitation	76 189	9	61 586	9	
- Impôts et taxes	3 272	0	4 224	1	
- Charges de personnel(hors rémun. du travail)	34 319	4	42 365	6	
- Charges sociales	22 544	3	27 906	4	
- Charges de gestion courante	743	0	91	0	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (HORS PROVISIONS)	327 254 €	36	240 128 €	31	+36 % 

VOTRE RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE

	2019/2020		2018/2019		
EBE	327 254	36	240 128	31	
+ Produits financiers	1 082	0	1 079	0	
- Charges financières (hors rémun. CCA)	24 284	3	27 034	4	
- Dotation amort.économiques et provisions	126 224	15	128 722	18	
+ Reprise sur provisions	0	0	0	0	
+ Réintégration MSA personnelle	22 544	3	27 906	4	
- Charges exceptionnelles	0	0	14 715	2	
- Dotations amort. dérogatoire exceptionnel	16 540	2	-8 710	-1	
+ Autres produits exceptionnels	7 548	1	29 051	4	
- Rémunération du travail	54 900	7	54 900	8	
- Rémunération des mises à disposition	18 557	2	18 257	3	
+/- Ecart de provisions/stocks	10 516	1	17 055	2	
RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	128 440 €	16	80 301 €	11	+60 % 

L'ANALYSE DE VOTRE BILAN**VOTRE BILAN "ACTIF"**

	2019/2020			2018/2019
	Brut	Amort/Provision	Net	Net
Terres et aménagements fonciers	28 267	5 518	22 749	23 143
Constructions et aménagements	843 630	624 347	219 284	263 528
Matériels - Installations techniques	981 205	780 798	200 407	262 630
Installations et équipements divers	153 680	134 427	19 252	24 595
Animaux reproducteurs	279 131	7 996	271 135	248 078
Immobilisations en cours	55 582		55 582	287
Parts sociales	65 319		65 319	63 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 406 814	1 553 086	853 728	885 460
Approvisionnements	17 417		17 417	10 124
Avances aux cultures	15 953		15 953	16 601
Produits finis	147 336	10	147 326	129 639
Animaux	163 801	479	163 322	167 678
Stocks	344 507	489	344 018	324 043
Clients	66		66	4 115
Coopératives	67 975		67 975	66 022
Situation TVA	19 479		19 479	15 006
Créances diverses	59 413		59 413	59 413
Créances d'exploitation	146 933		146 933	144 556
Créances hors exploitation				
Charges constatées d'avance	7 115		7 115	5 749
TOTAL ACTIF CIRCULANT	498 555	489	498 066	474 348
TOTAL ACTIF	2 905 369 €	1 553 574 €	1 351 795 €	1 359 807 €

L'ANALYSE DE VOTRE BILAN**VOTRE BILAN "PASSIF"**

	2019/2020	2018/2019
	Net	Net
Capital social	211 905	211 905
Résultat social de l'exercice	128 440	80 301
Associés comptes courant ordinaires	223 251	226 339
Situation nette	563 596	518 545
Subventions d'investissement	11 009	16 944
Amortissement dérogatoire	27 667	11 127
TOTAL CAPITAUX PROPRES	602 272	546 617
Emprunts LMT bancaires	522 280	625 527
Intérêts courus LMT	265	332
Emprunts Long et Moyen Terme	522 544	625 859
Courts termes bancaires	24 676	75 367
Banque crédit et cotes crédit	13 070	7 195
Dettes bancaires Court Terme	37 746	82 561
Dettes financières	560 290	708 421
Avances et acomptes reçus clients		100
Fournisseurs	157 088	77 232
Coopératives	27 195	17 643
Dettes sociales	3 897	3 996
Etat	23	59
Dettes diverses	1 030	4 627
Dettes d'exploitation	189 232	103 657
Dettes fournisseurs d'immobilisations		1 113
Dettes hors exploitation		1 113
TOTAL DETTES	749 522	813 191
TOTAL PASSIF	1 351 795 €	1 359 807 €

L'ANALYSE DE VOTRE BILAN**LE BILAN DE VOTRE SOCIETE**

ACTIF	2019/2020	PASSIF	2019/2020
Actif immobilisé	853 728	Capital social	211 905
Stocks	344 018	Résultat social	128 440
Créances + disponible	154 048	Subventions d'investissement	11 009
		Amortissement dérogatoire	27 667
		Comptes d'associés	223 251
		(+) positifs (253680)	
		(-) négatifs (30429)	
		(-) capital S.N.A.	
		Emprunts LMT	522 280
		Dettes CT	227 243
TOTAL	1 351 795	TOTAL	1 351 795

NB : Les comptes d'associés sont assimilés à des capitaux permanents

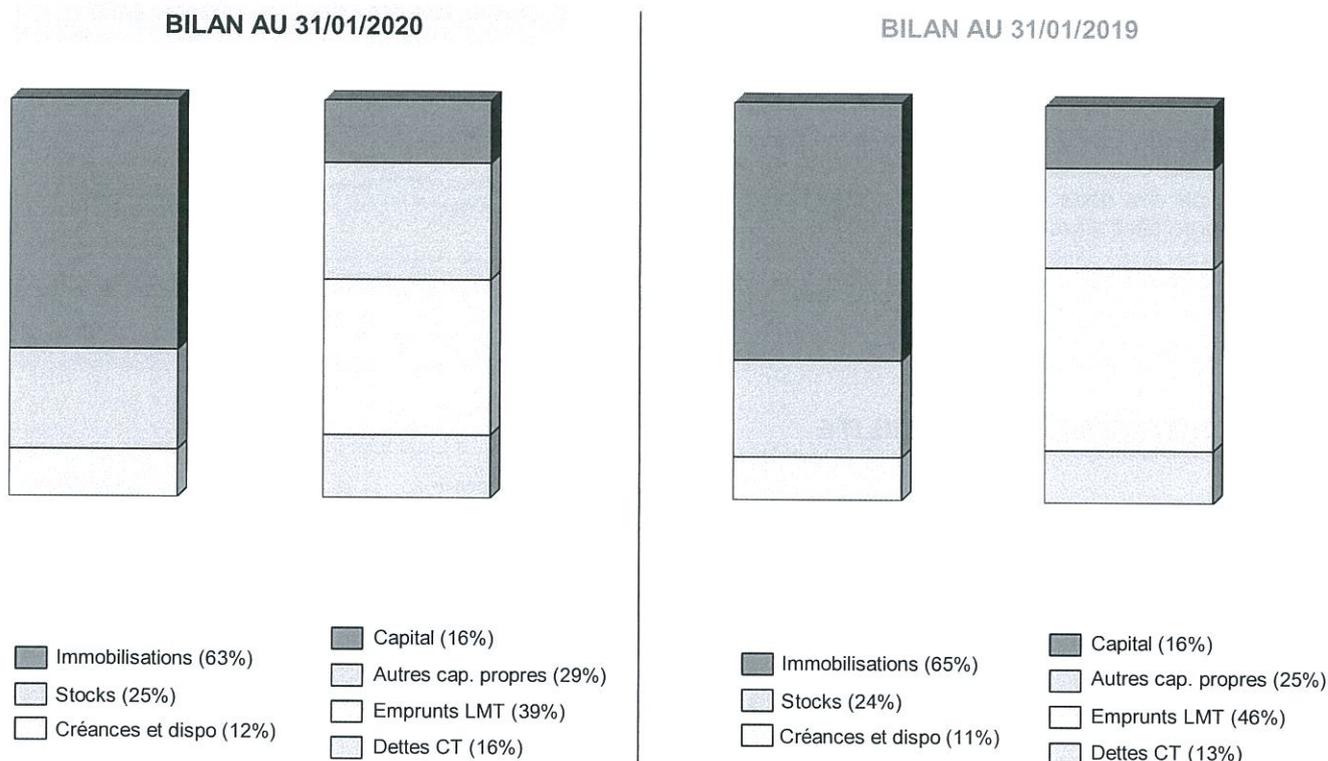
LA SITUATION DE CHAQUE ASSOCIE

EVOLUTION DES COMPTES D'ASSOCIES				TOTAL
	Valéry	Jean-François	Marcel	
Situation au 31/01/2019	99 381	103 676	103 583	306 640
+ Part de revenu de chaque associé	67 421	67 173	67 303	201 897
- Prélèvements privés	51 847	52 667	52 331	156 846
= Situation au 31/01/2020	114 955	118 182	118 555	351 691
+ Capital social	70 635	70 635	70 635	211 905
+ Situation des comptes associés	114 955	118 182	118 555	351 691
= Situation globale au 31/01/2020	185 590	188 817	189 190	563 596

→ L'affectation du résultat sera à valider en Assemblée Générale Statutaire

L'ANALYSE DE VOTRE BILAN

LE SCHEMA DES MASSES DE VOTRE BILAN



VOS CRITERES FINANCIERS

	2019/2020	2018/2019		
Excédent brut d'exploitation (hors provisions)	327 254	240 128	+87 126 €	↗
EBE / Produit total	36 %	31 %	+6 %	↗
Trésorerie nette	-37 746	-83 675	+45 929 €	↗
+ Fonds de roulement	270 823	286 684		
- Besoin en fonds de roulement d'exploitation	308 569	370 359		

VOS CRITERES D'ENDETTEMENT

	2019/2020	2018/2019		
Annuités / EBE	56 %	73 %	-17 %	↘
Taux d'endettement total	55 %	60 %	-5 %	↘
Dettes financières	41 %	52 %		
Autres dettes	14 %	8 %		
Couverture des dettes à court terme	-73 195	-36 245	-36 950 €	↘

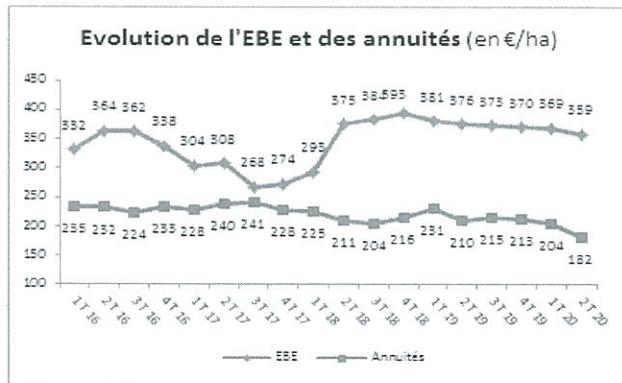
VOS REFERENCES GDES CULTURES - ANALYSE FINANCIERE

VOS REFERENCES DE GROUPE

2ème trimestre 2020

L'EBE retrouve des couleurs depuis 2 ans. Après une campagne 2018-19 intéressante, les résultats de la campagne 2019-20 permettent une hausse des marges !

Toutefois la fin de campagne est marquée fortement par l'empreinte du covid-19 et les résultats d'une récolte globalement médiocre. Difficile de prévoir à ce jour l'impact de ces deux événements sur les résultats des producteurs céréaliers !



VOS CRITERES DE RENTABILITE

	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2020	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2019
● Rentabilité des charges engagées (Charges totales / produits d'exploitation)	81 %	98 %	89 %	98 %
● Charges de mécanisation par ha				
- Coût global	794 €	428 €	709 €	431 €
- Puissance	2,90 CV	2,69 CV	3,30 CV	2,58 CV
● Revenu de gestion par UTH familial	59 276 €	27 824 €	28 484 €	27 940 €
● Excédent brut d'exploitation (EBE)	327 254 €	46 475 €	240 128 €	50 000 €
● Efficacité économique (EBE / Produits)	36 %	27 %	31 %	28 %

VOS RATIOS FINANCIERS

	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2020	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2019
● Annuités professionnelles	182 965 €	22 864 €	176 119 €	27 390 €
● Ratio d'engagement financier (Annuités / EBE)	56 %	49 %	73 %	56 %
● Taux d'endettement				
- à long terme	39 %	34 %	46 %	34 %
- à court terme	16 %	21 %	13 %	23 %
● Ratio de liquidité (Réalisable & disponible / Dettes CT)	0,68	1,28	0,80	1,19
● Besoin en fonds de roulement	308 569 €	50 887 €	370 359 €	61 805 €
● Fonds de roulement (FDR)	270 823 €	77 507 €	286 684 €	86 225 €
● FDR / Stocks circulants	78 %	131 %	88 %	120 %

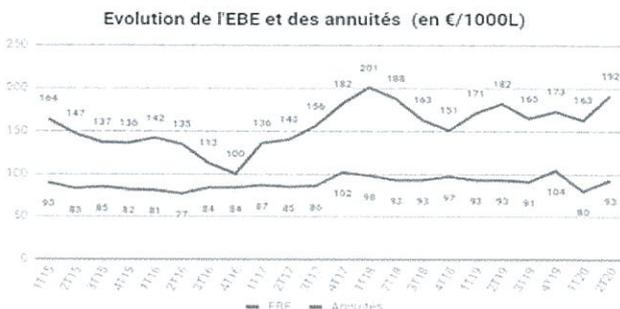
VOS REFERENCES LAIT - ANALYSE FINANCIERE

VOS REFERENCES DE GROUPE

2ème trimestre 2020

Les critères financiers se redressent en un an. Cette amélioration trouve son origine, bien plus dans une amélioration de la maîtrise des dépenses, le coût de production des 1000 litres de lait baissant de 5 € en un semestre que dans une évolution positive du prix du lait. Ce dernier, bien que supérieur à la moyenne quinquennale, reste en dessous d'environ 6 €/1000 l à celui perçu lors de la campagne 2019-2020.

Au total, l'EBE et le revenu de gestion par UTH progressent très nettement ce trimestre.



VOS CRITERES DE RENTABILITE

	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2020	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2019
● Rentabilité des charges engagées (Charges totales / produits d'exploitation)	81 %	87 %	89 %	89 %
● Charges de mécanisation par ha				
- Coût global	794 €	704 €	709 €	684 €
- Puissance	2,90 CV	1,96 CV	3,30 CV	1,95 CV
● Revenu de gestion par UTH familial	59 276 €	28 990 €	28 484 €	23 330 €
● Excédent brut d'exploitation (EBE)	327 254 €	112 430 €	240 128 €	101 215 €
● Efficacité économique (EBE / Produits)	36 %	30 %	31 %	28 %

VOS RATIOS FINANCIERS

	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2020	Votre exploitation	Votre référence de groupe 2ème trim. 2019
● Annuités professionnelles	182 965 €	55 395 €	176 119 €	54 130 €
● Ratio d'engagement financier (Annuités / EBE)	56 %	49 %	73 %	54 %
● Taux d'endettement				
- à long terme	39 %	34 %	46 %	34 %
- à court terme	16 %	17 %	13 %	18 %
● Ratio de liquidité (Réalizable & disponible / Dettes CT)	0,68	1,07	0,80	1,02
● Besoin en fonds de roulement	308 569 €	120 100 €	370 359 €	118 350 €
● Fonds de roulement (FDR)	270 823 €	128 685 €	286 684 €	233 770 €
● FDR / Stocks circulants	78 %	108 %	88 %	101 %

VOTRE TABLEAU DE FINANCEMENT**VOTRE AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE**

EMPLOIS	2019/2020	RESSOURCES	2019/2020
Prélèvements courants et cotis. sociales		EBE (hors provisions)	327 254
		Apports	0
Valéry (41 662) et (10 185)	51 847		
Jean-François (42 550) et (10 117)	52 667		
Marcel (42 204) et (10 127)	52 331		
Annuités :	182 965	Produits financiers	1 082
- capital (161 630)			
- intérêts (21 335)			
Autres charges financières	2 949	Autres produits exceptionnels	24 157
Autres charges exceptionnelles	0		
TOTAL	342 760	TOTAL	352 493
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE		Ressources	Emplois
		352 493	342 760
			9 734

VOTRE VARIATION DE FONDS DE ROULEMENT

EMPLOIS	2019/2020	RESSOURCES	2019/2020
Immobilisations de l'exercice :	71 436	Cessions immobilisations	0
- terrains			
- constructions (55 295)		Nouveaux emprunts à LMT	58 382
- matériels (14 021)			
- divers (2 120)		Diminutions des stocks immobilisés	0
Augmentation des stocks immobilisés	23 057	Ecart de provision/stock	10 516
Ecart de provision/stock	0	Apports exceptionnels	0
Prélèvements exceptionnels	0		
Divers	0	Divers	0
TOTAL	94 493	TOTAL	68 898
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT		Réssources	Emplois
		421392	437253
			-15 861

VOS ANNEXES

DETAIL DES LIGNES AUTRES CHARGES DES PAGES "PRODUCTION"

DETAIL DES LIGNES "CHARGES ET PRODUITS"

DETAIL DES LIGNES "PRODUITS DIVERS"



NUMERO DE COMPTE LIBELLE		2019/2020	2018/2019
Céréales			
60270000	Fournitures consommables	38	36
Bovins lait			
60220000	Pts d'entretien et d'hygiène	1 129	0
60270000	Fournitures consommables	9 162	14 428
61321000	Location (tank à lait..)	4 303	4 160
62800000	Cotisations affectables	2 177	8 898
		16 771	27 486

AUTRES CHARGES DES PAGES "PRODUCTION"

LE DETAIL DES LIGNES**CHARGES ET PRODUITS**

NUMERO DE COMPTE	LIBELLE	2019/2020	2018/2019
60240000	Fournitures de bureau	92	115
60680000	Autres fourn. non stockées	2 670	974
60900000	RRR obtenus	- 4 982	- 6 400
61580000	Entr. repar. autre immo. corp.	778	65
61851000	Formation dirigeants	358	421
62300000	Publicité relations publiques	0	0
62400000	Transports	1 040	0
62500000	Déplacements missions	1 059	1 360
62700000	Services bancaires	254	528
62880000	Autr. serv. ext. divers	438	317
63401000	Taxe ADAR	1 763	1 814
63570000	Droit enregistrement timbres	100	525
63580000	Autres impôts	427	745
65800000	Charges diverses gestion	743	91
Total autres charges de structure		4 741	554
67800000	Autres charges exceptionnelles	0	7 247
Total charges exceptionnelles		0	7 247
77800000	Autres produits exceptionnels	1 613	0
Total produits exceptionnels		1 613	0
70204015	Prime PAC ABL	4 821	4 127
74501000	Primes PAC découplées	50 198	51 555
Total aides perçues		55 019	55 681

REFERENCES MARGES BRUTES

BLE

2019

Bretagne

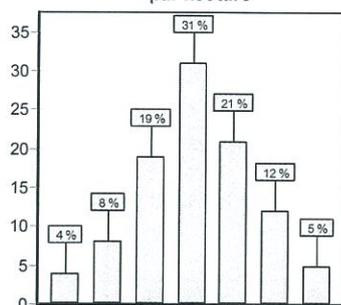
LES RESULTATS ECONOMIQUES

(En Euro par hectare)

	25% "meilleure" marge brute	Moyenne Récolte 2019	Votre exploitation	Moyenne Récolte 2018
Ventes	1 364	1 138		1 062
Primes PAC couplées				
Autres produits				
Paille	292	237		202
Produits d'exploitation	1 656	1 375		1 264
Engrais	139	139		128
Semences et plants	68	76		80
Produits de traitement	162	166		169
Retenues sur ventes	10	9		9
Autres charges proportionnelles	5	5		4
Charges proportionnelles	384	395		390
Marge Brute avant travaux par tiers	1 272	980		874
Travaux de semis et récolte	139	171		171
Marge Brute	1 133	809		703

LES RESULTATS TECHNIQUES

Répartition des marges brutes
par hectare



≤ 200 200 à 400 400 à 600 600 à 800 800 à 1000 1000 à 1200 > 1200

Euro par hectare

	25% "meilleure" marge brute	Moyenne Récolte 2019	Votre exploitation	Moyenne Récolte 2018
Surface moyenne (par exploitation)	30,30	22,60		21,10
Rendement en quintal	86,5	77,2	0,0	65,4
Prix de vente du quintal (En : Euro)	15,80	14,70		16,20
Charges proport. par quintal (En : Euro)	6,05	7,33		8,58

REFERENCES MARGES BRUTES

LAIT

Vaches à plus de 7000 litres

2^{ème} trimestre 2020

(Clôtures Avril 2020 à Juin 2020)

LES RESULTATS ECONOMIQUES

(En Euro par 1000 litres de lait produits)

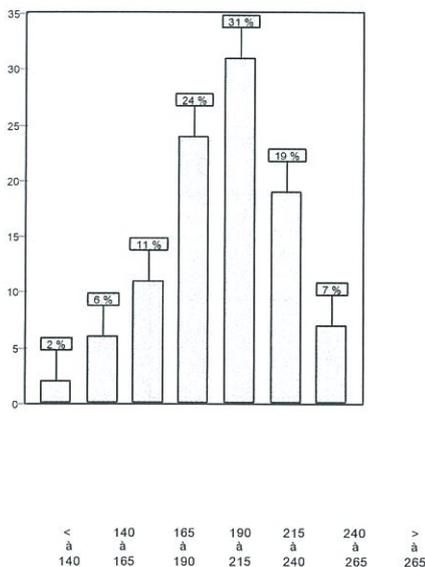
	25% "meilleure" marge brute	Moyenne Avril 2020 à Juin 2020	Votre exploitation	Moyenne Avril 2019 à Juin 2019
Lait	358,26	356,57	354,47	346,69
Viandes	49,64	40,25	28,23	39,48
Primes CEE	3,67	3,54	2,41	3,73
Divers (dont variation inventaire)	-0,51	-3,91	4,72	-0,67
Produits d'exploitation	411,06	396,45	389,83	389,23
Coût SFP	31,49	38,86	27,60	40,36
Concentré vaches laitières	51,18	58,43	75,23	58,42
Concentrés suite	16,33	18,46	20,16	18,58
Minéraux	8,61	9,96	4,55	10,08
Vétérinaire	9,83	10,88	11,00	11,71
Frais d'élevage	16,66	18,15	16,20	18,59
Retenues	1,35	1,49	0,24	1,48
Divers (dont paille et pénalités)	17,75	21,52	24,83	21,76
Charges proportionnelles	153,20	177,75	179,81	180,98
Marge Brute	257,86	218,70	210,02	208,25
Marge Brute par ha de SFP	2 690,04	2 296,59	2 259,39	2 129,25

LES RESULTATS TECHNIQUES

Répartition des marges brutes
par 1000 litres de lait produits

2^{ème} trimestre 2020

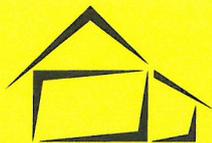
En Euro par 1000 litres



	25% "meilleure" marge brute	Moyenne Avril 2020 à Juin 2020	Votre exploitation	Moyenne Avril 2019 à Juin 2019
Nombre de vaches	83,80	83,61	241,63	78,46
Nombre d'UGB	124,46	122,59	384,01	114,52
Chargement	1,77	1,78	2,07	1,72
Réforme	30,48	27,85	23,58	27,36
Lait produit	735 463,30	725 583,13	1 999 284,00	680 408,21
- par vache	8 776,32	8 677,91	8 274,15	8 671,87
- par hectare	10 433,98	10 508,73	10 757,51	10 226,91
Lait sans concentré par hectare				
Prix du lait (*)	359,68	357,60	356,05	347,71
Taux butyreux	42,64	42,36	42,91	41,74
Taux protéique	33,52	33,44	33,15	32,92
Prix réforme	831,19	793,77	793,32	826,63
Prix veau	136,41	111,20	52,89	126,58
Coût ha maïs	542,46	572,01	485,11	582,74
Coût ha prairie	225,52	261,77	266,20	246,89

(*) En Euro par 1000 litres

DEVIS DETAILLES



Z.A. La Loge
56420 PLUMELEC
Tél. 02 97 42 24 84
www.constructions-antoine.bzh

- MAÇONNERIE
- MAISONS CLÉ EN MAINS
- RÉNOVATIONS
- BÂTIMENTS AGRICOLES

Référence : D00636
Date création : 29/09/2021
Date mise à jour : 29/09/2021
Durée de validité du devis 3 mois
Adresse chantier :

GAEC de l'avenir
Kerhennebont
56230 BERRIC

Devis

PROJET D'EXTENSION D'UNE STABULATION VL ET D'UNE FUMIERE COUVERTE

Dans le présent devis, il n'est pas prévu :

- Terrassement nécessaire pour cet ouvrage
- Remblaiement et Empierrement sous dallage

N°	Description	U	Qté	P.V.U.	P.V.T.
1	<u>FUMIERE COUVERTE</u>				
1.1	<u>FONDATIONS</u>				
1.1.1	Massifs BA C/ Armatures, Béton XF1 C25/30	M3	10,200	331,51	3 381,40
1.1.2	Semelles BA C/ Armatures, Béton XF1 C25/30	M3	17,550	387,16	6 794,66
1.1.3	Fûts BA, section 40x40 Sous poteaux de charpente	U	5,000	193,61	968,05
	<u>Total FONDATIONS</u>		1,000	11 144,11	11 144,11
1.2	<u>MURS BANCHES</u>				
1.2.1	Mur banché ép 20cm, Hauteur brute 3.40ml C/ Coffrage en banches manportables, ST15C et ST25C, Béton XF1 C25/30 Localisation : Pignon du bâtiment	M2	51,000	97,62	4 978,62
1.2.2	Mur banché ép 25cm, Hauteur brute 3.40ml C/ Coffrage en banches manportables, ST15C et ST25C, Béton XF1 C25/30 Localisation : Longueur du bâtiment	M2	41,480	105,82	4 389,41
	<u>Total MURS BANCHES</u>		1,000	9 368,03	9 368,03
1.3	<u>DALLAGE</u>				
1.4	Dallage BA ép.15cm avec forme de pente C/ ST 15C, Béton XA2 C35/45, Finition brute de règle. Localisation : Ensemble de la fumière.	M2	450,000	35,41	15 934,50
1.5	Location de pompe pour coulage de la dalle	M3	67,500	27,70	1 869,75

N°	Description	U	Qté	P.V.U.	P.V.T.
<u>1.6</u>	<u>DIVERS</u>				
1.6.1	Pose de prescellement de charpente métallique Fourniture à la charge du charpentier	U	10,000	59,80	598,00
	<u>Total DIVERS</u>		1,000	598,00	598,00
	<u>Total FUMIERE COUVERTE</u>		1,000	38 914,39	38 914,39
<u>2</u>	<u>EXTENSION STABULATION</u>				
<u>2.1</u>	<u>FONDATIONS</u>				
2.1.1	Massifs BA C/ Armatures, Béton XF1 C25/30	M3	20,250	331,51	6 713,08
2.1.2	Semelles BA C/ Armatures, Béton XF1 C25/30	M3	50,486	387,16	19 545,97
2.1.3	Fûts BA, section 40x40 Sous poteaux de charpente	U	5,000	193,61	968,05
	<u>Total FONDATIONS</u>		1,000	27 227,10	27 227,10
<u>2.2</u>	<u>MURS BANCHES</u>				
2.2.1	Mur banché ép 20cm, Hauteur brute 0.75ml C/ Coffrage en banches manuportables, ST25C, Béton XF1 C25/30 Localisation : La murette d'auge	M2	11,250	85,63	963,34
2.2.2	Mur banché ép 20cm, Hauteur brute 1.50ml C/ Coffrage en banches manuportables, ST25C, Béton XF1 C25/30 Localisation : Extension Nord-Est	M2	135,300	85,63	11 585,74
2.2.3	Mur banché ép 20cm, Hauteur brute 2.25ml C/ Coffrage en banches manuportables, ST25C, Béton XF1 C25/30 Localisation : Extension Sud-Est	M2	83,250	85,63	7 128,70
	<u>Total MURS BANCHES</u>		1,000	19 677,78	19 677,78
<u>2.3</u>	<u>DALLAGE</u>				
2.3.1	Dallage BA ép.15cm C/ ST 15C, Béton XA2 C35/45, Finition brute de règle. Localisation : Ensemble des extensions.	M2	764,750	35,93	27 477,47
	<u>Total DALLAGE</u>		1,000	27 477,47	27 477,47
<u>2.4</u>	<u>DIVERS</u>				
2.4.1	Pose de prescellement de charpente métallique Fourniture à la charge du charpentier	U	35,000	59,80	2 093,00
	<u>Total DIVERS</u>		1,000	2 093,00	2 093,00
	<u>Total EXTENSION STABULATION</u>		1,000	76 475,35	76 475,35

Taux TVA	Base	Montant
Tva à 20 %	115 389,74	23 077,95

Total H.T.	115 389,74 €
TVA	23 077,95 €
Total T.T.C.	138 467,69 €

Bon pour accord
Le Maitre d'Ouvrage

L'Entrepreneur

DEVIS N° 00005678	GAEC DE L'AVENIR Kerhennebont 56230 BERRIC
Le Cambout : 09/09/2021	
N° TVA intra : FR31887729036	
FUMIERE COUVERTE	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Installation et repli de chantier	F	1,00	1 200,00	1 200,00
	Intervention sur existant pour reprise portique	F	1,00	450,00	450,00
<u>CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES</u>					
Longueur : 5 travées de 6.00m, soit 30.20m					
Largeur : 15.00m ext. poteaux en portique désaxé (11.00m + 4.00m)					
Hauteur sur sablière : +5.90m +7.95m					
Hauteur sur faîtage : +9.20m					
Pente 30%					
<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES</u>					
<i>Conception suivant normes CM66. (Normes à faire valider par vos soins auprès de votre bureau de contrôle). Bac + Px photos : 23kg/m² MAXI.</i>					
Charpente métallique galvanisée :					
- 10 portiques désaxés, arbas IPE400, jarrets, poteaux en IPE360 et IPE400 (hauteur 7.70m et 5.60m)					
- 1 travée de contreventements : Croix de St André, diagonale de versant, butons					
- 1 portique de stabilité, poteaux IPE400 et poutre IPE450 (en remplacement de la Croix de St André sur la façade Nord)					
- Boulonnerie de fixation des partie métalliques zinguées					
- Contreventements entre pannes en V, en chevrons et en tasseaux, pour anti devers des pannes					
- Pannes sapin traité en 75/250					
- Prescellements fournis au maçon					
- Etudes techniques de structure métallique + descentes de charges					
- Couverture bac acier anti condensation 75/100ème 25µ					
	SURFACE DE COUVERTURE : 465 m²	Ens	1,00	62 400,00	62 400,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>SÉCURITÉ DU PERSONNEL</u>					
	Mise en sécurité, nacelle, harnais	F	1,00	800,00	800,00
<u>FAITAGE</u>					
	Coiffe de faitage en tôle laquée 75/100ème	MI	30,20	34,00	1 026,80
<u>BARDAGES</u>					
	Bardage en tôles laquées 63/100 ème 25 µ y compris boisage support espacé tous les 1,35 m. (environ) en 1070/25				
	- <u>Pignon Est et Ouest</u> Baradge tôle - sur mur de 1.80m	M²	220,00	42,00	9 240,00
	- <u>Façade Nord</u> Ouvert				
	- <u>Façade Sud</u> Baradge tôle - sur mur de 1.80m	M²	130,00	40,00	5 200,00
	- Rives d'habillage en tôle laquée, 75/100ème	MI	36,00	27,00	972,00
	- Habillage d'angles en tôle laquée, 75/100ème	MI	30,00	22,00	660,00
<u>EAUX PLUVIALES</u>					
	Fourniture et pose de Zinc	ML	60,40	36,00	2 174,40
	Tuyau de descente en PVC, Ø100	ML	26,00	19,00	494,00
<u>ATTENTION</u> : Le prix du métal évoluant rapidement, ce devis n'est valable qu'un mois. Ce délai passé nous pourrions réactualiser le devis.					

Devis valide 1 mois

Le Marché est révisable en fonction de l'index BT.

Total H.T.	84 617,20
Total T.V.A. 20,00 %	16 923,44
Total T.T.C.	101 540,64
Net à payer (€)	101 540,64

Bon pour Accord. Devis N° 00005678

Signature du client
précédé de la mention "Bon pour accord"

A : le : / /

Signature Entreprise :

"Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-jointes"

Assurance professionnelle : assurance de responsabilité civile décennale, souscrite auprès de MMA IARD 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

- **COMMANDE** : En cas d'annulation de commande pour quelque cause que ce soit, somme représentant 30 % du montant total de la commande restera acquise à titre d'indemnité à la S.A.S. LE GOFF-BOUTTE Charpentes.

- **LIVRAISON** : Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et un retard ne peut en aucun cas entraîner l'annulation de la commande, ni exposer la S.A.S. LE GOFF-BOUTTE Charpentes à des pénalités de retard, sauf accord écrit préalable à ladite commande. L'accès chez le client doit être impérativement accessible par n'importe quel temps à un véhicule de 40 tonnes.

- **CONTESTATIONS** : Toute réclamation doit être faite dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la date d'arrivée de la marchandise à destination.

- **PAIEMENT** : Le montant des factures est payable à notre siège social. Nos factures sont payable comptant. Tout défaut de paiement rend exigible la totalité de nos créances. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, des intérêts calculés sur le taux des avances sur titre de la Banque de France majorés de deux points.

- **PROPRIÉTÉ MATÉRIEL** (loi 80.335 du 12 05 80) En cas de paiement partiel, le matériel livré reste notre propriété et nous nous réservons à tout moment le droit de le récupérer tant qu'il n'est pas intégralement payé, quelque soit le montant des sommes dues.

- **CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les marchandises visées par ce document resteront la propriété de la S.A.S. LE GOFF-BOUTTE Charpentes jusqu'à leur paiement complet (loi : 80.335 du 12 mai 1980).

- **CLAUSE DE RÉVISION** : Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant au prix de l'acier et du bois au niveau international, les prix unitaires suivants sont susceptibles de subir des variations par rapport aux prix figurant dans la présente offre. Dès lors, le maître d'ouvrage accepte expressément, par la signature du présent marché, que le prix desdits postes soit réévalué de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits contenant de l'acier ou bois au moment de la livraison.

DEVIS N° 00005679	GAEC DE L'AVENIR Kerhennebont 56230 BERRIC
Le Cambout : 09/09/2021	
N° TVA intra : FR31887729036	
EXTENSION STABULATION	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Installation et repli de chantier	F	1,00	1 200,00	1 200,00
	STABULATION				
	INTERVENTION SUR BATIMENT EXISTANT	Ens	1,00	3 100,00	3 100,00
	Intervention sur pignon Sud Est pour reprise fermes Dépose du bargage tôle existant et des 3 portails				
	CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	Longueur : 3 travées de 5.00m soit 15.20m Largeur : 12.30m + 11.95m extérieur poteaux Hauteur sur sablière : +5.20m +6.00m +6.80m Hauteur au faitage : +7.10m +8.30m Pente 31 %				
	DESCRIPTIF CHARPENTE-COUVERTURE				
	Charpente lamellé collé - arbalétriers LC - poteaux chêne (à +0.40m) - jambettes moisées en sapin 63/175 - Platines de pré-scellement galva fournies au maçon - Pannes sapin traité en 75/200, posées en recouvrement - Contreventements des pannes 75/100 (1 travée complète) - Contreventements des poteaux 75/100 Couverture Fibro 6 ondes, gris clair, doubles tirefonds à visser				
	<u>SURFACE A COUVRIR</u> : 376 m ²	Ens	1,00	30 100,00	30 100,00
	SÉCURITÉ DU PERSONNEL				

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Mise en sécurité, filets de sécurité, nacelle ...	F	1,00	600,00	600,00
	FAÎTAGE ET TRANSLUCIDES				
	Faîtage ouvert/couvert avec faîtière surelevée et pare vent	MI	15,20	70,00	1 064,00
	Fourniture et pose d'un <u>dôme translucide blanc opalin traité UV</u> de 3.50 m, surélevé pour ventilation, 2 lignes de pannes en bout d'arc du dôme en 60/63, potelets tous les 1.50 m environ et panne centrale 75/200 avec potelets (sur 13.20m)	Ens	1,00	4 600,00	4 600,00
	2 lignes de faîtières brise-vent polyester avec raidisseurs et écarteurs galva tous les 1.50 m. (environ) pare-vent au dôme surélevé. 1 chevêtres avec tympans aux extrémités du dôme (Voir si réemploi possible). Faîtières polyester aile de 400 à l'extrémité du bâtiment 2.00 m (sécurité)				
	Fourniture et pose de plaques translucides polyester classe 4, 1200 joules, tirefonnées à toutes les ondulations (6 ondes)	U	30,00	20,00	600,00
	EAUX PLUVIALES				
	Fourniture et pose gouttières PVC	MI	60,00	21,00	1 260,00
	tuyau de descente en PVC, Ø100	MI	9,00	19,00	171,00
	BARDAGE				
	Bardage bois, traité classe 3 - 22/145, raboté, sur solivage bois traité classe 3 - 50/150 tous les 1,35 m. environ, fixé à la pointe inox crantée de 65 mm. (3 / planche / lisse)				
	- Façades : bardage bois CV sur mur de 0.40m	M²	176,00	42,00	7 392,00
	- Pignon : repose du bardage tôle existant <i>Prévoir plus value si des éléments sont à remplacer</i>	Ens	1,00	1 800,00	1 800,00
	Repose des rives d'habillage en tôle laquée existantes <i>Prévoir plus value si des éléments sont à remplacer</i>	Ens	1,00	480,00	480,00
	OUVERTURE				
	Pignon déporté pour recouvrement des rails	MI	24,25	35,00	848,75
	Repose ossature et 2 portails sur pignon <i>Prévoir plus value si des éléments sont à remplacer</i>	Ens	1,00	1 400,00	1 400,00
	Portail à ossature métallique peinte, tube 50/30, renforts d'angles, poteaux, traverses, U inférieur, guides, sergent, rail galva, galets métalliques, bardage tôle 1 de 4.00m x 4.30mHt <i>Plus value pour galvanisation des ossatures de portail : +230eurosHt</i>	M²	17,20	90,00	1 548,00
	Rideau enrouleur motorisé métallique galvanisé 5.00m x 4.30mHt	U	1,00	4 530,00	4 530,00
	APPENTIS				

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	INTERVENTION SUR BATIMENT EXISTANT	Ens	1,00	1 800,00	1 800,00
	Intervention sur façade pour pose des appentis				
	CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES				
	Longueur : 16 travées de 5.00m soit 80.20m				
	Largeur : 5.00m extérieur poteaux				
	Hauteur sur sablière : +3.40m				
	DESCRIPTIF CHARPENTE-COUVERTURE				
	Charpente bois				
	- montants de charpente en 75/200				
	- poteaux chêne (à +0.40m)				
	- pièce d'appuis en chêne pour reprise sur poteaux existant				
	- jambe de force en sapin 75/200				
	- Platines de pré-scellement galva fournies au maçon				
	- Pannes sapin traité en 75/200, posées en recouvrement				
	- Contreventements des pannes 75/100 (3 travées complètes)				
	- Contreventements des poteaux 75/100				
	Couverture Fibro 6 ondes, gris clair, doubles tirefonds à visser				
	<u>SURFACE A COUVRIR</u> : 418 m ²	Ens	1,00	29 300,00	29 300,00
	SÉCURITÉ DU PERSONNEL				
	Mise en sécurité, filets de sécurité, nacelle ...	F	1,00	1 200,00	1 200,00
	TRANSLUCIDES				
	Fourniture et pose de plaques translucides polyester classe 4, 1200 joules, tirefonnées à toutes les ondulations (6 ondes)	U	16,00	20,00	320,00
	EAUX PLUVIALES				
	Fourniture et pose gouttières PVC	MI	80,20	21,00	1 684,20
	tuyau de descente en PVC, Ø100	MI	11,00	19,00	209,00
	BARDAGE				
	Bardage bois, traité classe 3 - 22/145, raboté, sur solivage bois traité classe 3 - 50/150 tous les 1,35 m. environ, fixé à la pointe inox crantée de 65 mm. (3 / planche / lisse)				
	et				
	Bardage panneaux sandwich ép50mm				
	et				
	Bardage en tôles laquées 63/100 ème 25 µ y compris boisage support espacé tous les 1,35 m. (environ) en 1070/25				
	- Façade : bardage bois CV sur mur de 0.40m sur 40.10m	M ²	125,00	42,00	5 250,00
	bardage PS sur mur de 0.40m sur 40.10m x2 côtés (int et ext)	M ²	310,00	65,00	20 150,00
	- Pignons				
	bardage tôle sur 1 pignon sur mur de 0.40m	M ²	20,00	42,00	840,00
	bardage PS sur 1 pignon sur mur de 0.40m + cloison intermédiaire	M ²	40,00	67,00	2 680,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Rives d'habillage en tôle laquée	MI	12,00	27,00	324,00
	Larmier en tôle laquée	MI	45,00	22,00	990,00
	Habillage des tableaux de portes et fenêtres en tôle laquée, 75/100ème	ML	24,00	33,00	792,00
OUVERTURE					
	- Porte isolée 2 vantaux - 2.40m x 2.40m	U	2,00	1 500,00	3 000,00
	- Chassis à soufflet - 1.20m x 0.60m	U	2,00	250,00	500,00
AUVENTS					
INTERVENTION SUR BATIMENT EXISTANT		Ens	1,00	2 800,00	2 800,00
Intervention sur façade pour pose des auvents Dépose du bardage et des gouttières existants sur 90.00m					
CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES					
Longueur : 21 travées de 5.00m soit 105.20m Largeur : 2.80m Hauteur sur sablière : +4.45m					
DESCRIPTIF CHARPENTE-COUVERTURE					
Charpente bois - montants de charpente en 75/200 - pièce d'appuis en chêne pour reprise sur poteaux existant - jambe de force en sapin 75/200 - Platines de pré-scellement galva fournies au maçon - Pannes sapin traité en 75/200, posées en recouvrement - Contreventements des pannes 75/100 (3 travées complètes) Couverture Fibro 6 ondes, gris clair, doubles tirefonds à visser					
	<u>SURFACE A COUVRIR</u> : 316 m ²	Ens	1,00	20 600,00	20 600,00
SÉCURITÉ DU PERSONNEL					
	Mise en sécurité, filets de sécurité, nacelle ...	F	1,00	800,00	800,00
EAUX PLUVIALES					
	Fourniture et pose gouttières PVC sur 15.20	MI	15,20	21,00	319,20
	tuyau de descente en PVC, Ø100	MI	4,50	19,00	85,50
	Repose des gouttières existantes sur 90m	Ens	1,00	1 200,00	1 200,00
	<i>Prévoir plus value si des éléments sont à remplacer</i> tuyau de descente en PVC, Ø100 et accessoires supplémentaire pour auvent	MI	15,00	19,00	285,00

Devis valide 1 mois**Le Marché est révisable en fonction de l'index BT.**

Total H.T.	155 822,65
Total T.V.A. 20,00 %	31 164,53
Total T.T.C.	186 987,18
Net à payer (€)	186 987,18

Bon pour Accord. Devis N° 00005679

Signature du client
précédé de la mention "Bon pour accord"

A : le : / /

Signature Entreprise :*"Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente ci-jointes"*Assurance professionnelle : assurance de responsabilité civile décennale, souscrite auprès de MMA IARD 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

- **COMMANDE** : En cas d'annulation de commande pour quelque cause que ce soit, somme représentant 30 % du montant total de la commande restera acquise à titre d'indemnité à la S.A.S. LE GOFF-BOUTTE Charpentes.

- **LIVRAISON** : Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et un retard ne peut en aucun cas entraîner l'annulation de la commande, ni exposer la S.A.S. LE GOFF-BOUTTE Charpentes à des pénalités de retard, sauf accord écrit préalable à ladite commande. L'accès chez le client doit être impérativement accessible par n'importe quel temps à un véhicule de 40 tonnes.

- **CONTESTATIONS** : Toute réclamation doit être faite dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la date d'arrivée de la marchandise à destination.

- **PAIEMENT** : Le montant des factures est payable à notre siège social. Nos factures sont payable comptant. Tout défaut de paiement rend exigible la totalité de nos créances. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, des intérêts calculés sur le taux des avances sur titre de la Banque de France majorés de deux points.

- **PROPRIÉTÉ MATÉRIEL** (loi 80.335 du 12 05 80) En cas de paiement partiel, le matériel livré reste notre propriété et nous nous réservons à tout moment le droit de le récupérer tant qu'il n'est pas intégralement payé, quelque soit le montant des sommes dues.

- **CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** : Les marchandises visées par ce document resteront la propriété de la S.A.S. LE GOFF-BOUTTE Charpentes jusqu'à leur paiement complet (loi : 80.335 du 12 mai 1980).

- **CLAUSE DE RÉVISION** : Compte tenu de la situation exceptionnelle touchant au prix de l'acier et du bois au niveau international, les prix unitaires suivants sont susceptibles de subir des variations par rapport aux prix figurant dans la présente offre. Dès lors, le maître d'ouvrage accepte expressément, par la signature du présent marché, que le prix desdits postes soit réévalué de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits contenant de l'acier ou bois au moment de la livraison.

Service Bâtiment

La Fondinais - BP 1

44750 CAMPBON

Fixe : 02 40 57 43 61

Mobile : 07 70 29 38 10

Client : **GAEC DE L'AVENIR**

Lieu dit : Kerhennebont

CP/Ville : 56230 BERRIC

Téléphone : 06 75 45 52 61

Mail : valeryleboursicault@yahoo.fr

Date : **23 septembre 2021**

Référence	Type de matériel	Qté.	Prix de vente unit.	Prix de vente total
351780	Citerne Réserve Incendie de 240 m3 Toile 1300 g/m ² comprenant un ensemble vanne à opercule + antivortex + 1/2 raccord symétrique DN100 et un évent coudé DN 80 + une réduction DN 80 - DN 65 + 1/2 raccord symétrique DN 65 - un bouchon pour 1/2 raccord symétrique DN 65 et un kit de réparation (garantie 10 ans)	1	5 080,84	5 080,84
		Total matériel HT		5 080,84 €
		Port		Franco
		Montage et câblage		/
		Total Devis HT		5 080,84 €
		TVA	20%	1 016,17 €
		Total Devis TTC		6 097,01 €

Ces prix s'entendent, fourniture sans pose (tapis non compris en option)

Le paiement est exigible à la livraison sous une des formes suivantes :

- Prélèvement (remise 2 %)
 Chèque 15 jours fin de mois
 Compensation lait (remise 1 %)

Délai 4 semaines après réception du devis signé

Signature précédée de la mention "Bon pour accord"

La présente vente est soumise aux conditions générales de vente figurant au verso

NB : Ces conditions sont valables pour une période d'un mois à partir de la date du devis

ATTESTATION DE FINANCEMENT



Agence de Questembert
2 place du Général de Gaulle
56 230 Questembert

Objet : Accord de principe

Questembert, le 9 novembre 2021

ATTESTATION

Je soussigné, Pauline M'ghari Le Gall , Experte clientèle agricole, du Crédit Agricole du Morbihan, atteste que le GAEC DE L'AVENIR- SIREN : 508376548- représenté par Valery, Marcel et Jean François LE BOURSICAULT- a obtenu un avis de principe favorable de notre établissement pour leur projet d'extension de stabulation et de fumière couverte.

PRET MOYEN TERME BANCAIRE AGRICOLE

Montant global : 356 000€

PRET COURT TERME TRESORERIE

Montant : 71 200€

Cet accord ne pourra se faire que sous réserves :

- de l'attestation de propriété de l'emprunteur pour la parcelle porteuse du projet.
- de l'ensemble des devis-bons de commande actualisés et acceptés.
- de l'exactitude des déclarations du demandeur et de ses garants éventuels quant à leur situation financière et juridique et à la réalité du plan de financement.
- du respect des conditions de garanties prévues pour la mise en place du financement.
- de la non survenance, avant la réalisation du crédit, de tout événement révélateur d'une situation d'insolvabilité ou de cessation de paiement du demandeur ou de ses garants éventuels.

Validité de l'avis de principe : 6 mois

La chargé de Clientèle Agricole

CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN

Direction Clientèle Professionnelle

22, Place de la mairie

56500 PLOERMEL